

Le retour du collectif

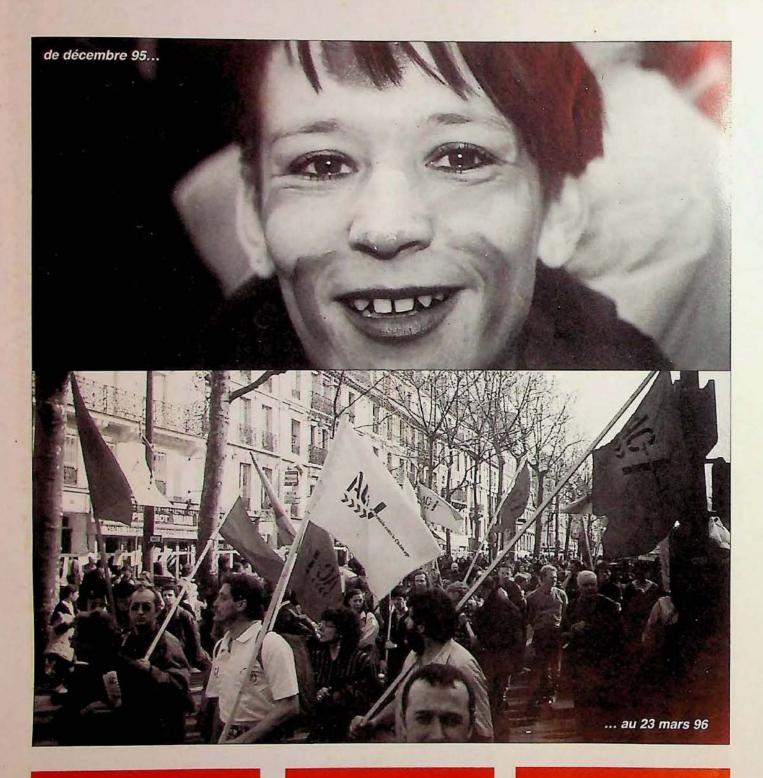


table ronde : un hiver plein de printemps Le temps partiel et les femmes

La grève vue de l'étranger Le numéro : 30 francs

Édité par l'association «Collectif»

Trimestriel

Directeur de publication : Léon Dion

ABONNEMENTS

Tarif normal: 120 francs
Tarif de soutien: 200 francs
Tarif réduit: 80 francs (bas revenus, smicards, chômeurs, étudiants)
Tarif de diffusion: 220 francs
(envoi de deux exemplaires)
Chèques à l'ordre de Collectif, adressés à Collectif BP 74, 7
5960 Paris Cedex 20
Imprimeur: Rotographie,

2 rue Richard Lenoir, 93100 Montreuil Commission paritaire n°69252

Diffusé par *Dif'Pop* Tél: (1) 45.32.06.23.

Dépot légal : 2° trimestre 1994

COMITE DE RÉDACTION ET CORRESPONDANTS

Patrick Akhimoff Michel Angot Jean-Pierre Anselme Danielle Banneix Louis-Marie Barnier Laurent Batsch Henri Benoîts Jean Boquet Dominique Boury Henri Célié Isabelle Chauvenet Philippe Cornelis Marie Costas Jeanne Couderc Plerre Cours' Salies Claude Debons Michel Demars Léon Dion Marcel Donati Alain Filou Didier Gelot Jean-Claude Genet Dominique Guibert Jean-Luc Heller Charles Huard Annette Jobert Dominique Jussienne Jean-Pierre Lemaire Robert Linhart Daniel Lisembard Jean-Michel Longchal Jean-Pierre Martin Bruno Négrani Pierre-Yves Rébérioux Daniel Richter Danielle Riva Chantal Rogerat Serge Roux René Seibel Serge Seninsky Jean-Philippe Sennac Jackie Toublet

Marie-Françoise Vabre

Yorgos Vlandas SergeVolkoff

Philippe Zarifian

Sommaire

PARLONS-EN

- 3 Collectif a dix ans
- 4 Le conflit de décembre Louis-Marie Barnier
- 15 Bilan de l'automne Cheminots CFDT
- 23 Obstinément ! (réduction du temps de travail) L.M Barnier
- 24 Le temps partiel et les femmes Marie-Christine Rambaud

L'AIR DU TEMPS

- 18 Une grève du XIX siècle Jean-Louis Marziani
- 30 Forum national d'AC! René Seibel

ENQUÊTE AU CŒUR

25 Les substituts à la réduction du temps de travail Karine Delowen

DONNEES ET ARGUMENTS

- 14 Fiscalité et exclusions Danièle Bréguet
- 28 Leur réduction du temps de travail Michel Husson

INTERNATIONNAL

4 La grève vue de l'étranger (entretien avec J.M. Piersotte)

ECOLOGIE DU TRAVAIL

20 Le sida sur les lieux de travail - Serge Volkoff

GRAND ENTRETIEN

6 Table ronde à propos de la grève

SUPERSTUCTURE

- 22 Le 45° congrès de la CGT Jean-Claude Gagna
- 31 La CFDT, c'est nous!

PROJETS

- 33 Un journal pour la démocratie P. Rozenblat, J.P. Anselme
- 34 LUET À LIRE

Collectif vit grâce à ses lecteurs.
L'acheter c'est bien, S'ABONNER C'EST MIEUX...
Et surtout indispensable pour équilibrer la revue.
N'attendez pas, tout de suite à votre chéquier!

PARLONS-EN

Collectif a dix ans

Collectif a dix ans. Préparée en 1985 et 1986, la revue publie son premier numéro en janvier 1987. Sans nostalgie ni triomphalisme, ce rappel permet de mieux comprendre la situation sociale présente.

On ne fera pas dans le style flamboyant : «Le «printemps en hiver» des étudiants et des cheminots de 1986-87 préfigure l'automne chaud de 1995. C'est la France des luttes et la revue ...». Mieux vaut rappeler le compromis qui permit le décollage de Collectif, mesurer le chemin et tracer des projets pour le syndicalisme comme on l'aime.

Pour certains, le syndicalisme était une forme dépassée : les luttes et la dynamique sociale passeraient au dehors. Ils voulaient éviter une trop grande attention aux «appareils». Pour les autres, le syndicalisme devait se réorienter, dans ses revendications et sa pratique : les centrales seraient toutes marquées par les mêmes problèmes, la défiance des salariés.

Il fallait une alternative au projet de «recomposition» à la sauce FEN et CFDT. Nous rejetions ce modèle de syndicat réduit au rôle de médiation sociale, donnant chichement la parole aux salariés sur des détails catégoriels, refusant toute critique profonde du système social, se contentant des aménagements jugés tolérables par le patronat et le gouvernement.

Nous avons eu la sagesse, - eh oui !-, de penser que la vie trancherait mieux que la polémique entre nos appréciations : nos désaccords correspondaient à des questions fortement présentes dans la situation. ils n'empêchaient pas de faire une revue. Respecter le point de vue opposé tout en le discutant : apprentissage du pluralisme, volonté de constituer un lieu d'observation et de réflexion.

On ne fera pas dans le style œcuménique. Certes, les uns et les autres ont eu en partie raison : nous avons contribué à la lutte contre la scission de la FEN; à des rencontres entre syndicalistes CFDT, CGT, FSU. Autonomes (Groupe des Dix); à une orientation liant démocratie directe et unité intersyndicale; à la promotion des questions de l'écologie du travail et plus largement au questionnement sur le travail. Nous avons contribué à la création d'A,C!, à la réflexion au sujet de la réduction du temps de travail.

Une question demeure : le syndicalisme prendra-t-il les moyens pour être un instrument démocratique, à l'instar des meilleurs aspects des «coordinations», en assurant aux salariés les moyens de débattre et de décider de leurs revendications, de leurs moyens d'action ?Il pourrait être un lien de solidarité afin que les plus fragiles ne soient pas écrasés : présence dans les entreprises pour les salariés stables ou pré-

caires, et lieu de rencontre et d'appui, sous forme de Bourses du Travail locales, pour les chômeurs, les précaires, les salariés des P.M.E. sans syndicats. Cette question nous intéresse sous tous ses aspects.

Des droits à revendiquer aux formes de l'activité : journaux communs, échanges d'articles, sessions d'information pluralistes, enquêtes permettant aux salariés de redéfinir leurs revendications.

Des exigences immédiates au développement d'un internationalisme répondant à la domination des multinationales : voir le dossier au sujet de la «clause sociale»

Des initiatives de jonction interprofessionnelles en décembre 1995 à la mise en place d'un cadre permanent d'unité d'action : pacte, cartel, forum, peu importe le nom... Les principes sur lesquels il peut se fonder, localement et nationalement, sont dans la continuité de nos espoirs et de nos engagements il y a dix ans.

- Pas d'exclus de l'activité syndicale : dans et hors l'entreprise, tous ceux qui subissent les méfaits du libéralisme doivent pouvoir faire appel. à ce cadre permanent.
- Pas de combat fratricide faisant des patrons les arbitres des opinions entre syndicats: le débat avec les salariés doit dégager les solidarités essentielles, permettre la poursuite des discussions; les différences ne doivent pas empêcher l'action et la réflexion collectives.
- Pas de mise en place d'un «corps intermédiaire», petite élite occupant des places dans les institutions représentatives : de droite ou de «gauche», ils contribuent à l'anesthésie des salariés. Toute place dans les instances officielles (Sécurité sociale, Conseils économiques et sociaux régionaux, Comités centraux d'entreprise, UNEDIC...) doit contribuer à l'information des salariés, avec des «expertises» contradictoires quand c'est nécessaire.

A condition de progresser dans cette voie, il est possible de redéfinir et de regrouper la classe des exploités autour de ses intérêts communs : ses besoins matériels chiffrés, les plus négociables, mais aussi le droit à l'autonomie pour chacun et chacune.

Voilà! Collectif a dix ans. Nous avons dix ans de plus. Nos objectifs demeurent. Quoi de neuf? Au lieu des doutes et des lourdes craintes pour l'avenir d'un syndicalisme en crise, qui marquaient les années quatre-vingt, une certitude : les forces sont là, debout, pour agir ensemble et que la vie soit plus heureuse.

> Patrick Akhimoff, Jean-Pierre Anselme, Pierre Cours-Salies, Claire Villier, Serge Volkoff

PARLONS-EN

Le conflit de décembre

A l'occasion du conflit de décembre, une foule de gens se sont découverts «experts», et se sont octroyé le droit de parler à la place de ceux qui vivaient le conflit.

Nous avons évidemmant fait le choix inverse : donner la parole à ceux qui l'ont fait vivre.

Le conflit a questionné le syndicalisme. Le congrès de la CGT, qui se déroulait à ce moment là, s'est animé autour de la discussion : fallait-il appeler à la grève générale ? La CFDT, quant à elle, a éclaté entre tenants du libéralisme et tenants du Tous ensemble.

Au-delà, c'est le lien entre le mouvement syndical, campé sur ses bastions (plus ou moins retranchés), et le mouvement social qui surgit.

Ce sont donc ces différents acteurs que nous retrouvons aujourd'hui, quelques mois après le conflit, dans un grand entretien et dans des articles plus spécifiques.

La lecture internationale du conflit inaugure une période où l'europe va prendre une place grandissante, avec le sommet du G7 en juin 96 et la proposition d'une marche européenne contre le chômage au printemps 97. Les prochains numéros de Collectif leur laisseront une place importante.

L.M.B.

« Une réponse Le mouvement

Entretien avec
Jean-Marie Piersotte,
secrétaire national
de la Centrale nationale
des employés Confédération syndicale
chrétienne
de Belgique⁽¹⁾

«Nous avons été étonnés de la position de Nicole Notat. Avec ce qu'elle a fait, ce n'est plus vraiment du syndicalisme.»

Comment a été perçu le mouvement de grève à partir de la Belgique ?

Jean-Marie Piersotte :

«On s'est vite rendu compte en Belgique que le mouvement prenait une ampleur très importante. Je crois qu'il y a eu là une démonstration importante du rapport de force social. Cela nous a positivement étonné en quelque sorte, car nous avons l'image d'un mouvement syndical français profondément en crise, ce qui est une perception peut-être normale quand on connaît la réalité syndicale belge, où nous avons un taux de syndicalisation très élevé, d'environ 70%. Le faible taux de syndicalisation ne signifie donc pas que les travailleurs ne soient pas combatifs en France. Après, la position de Nicole Notat nous a étonné. Avec ce qu'elle a fait, ce n'est plus vraiment du syndicalisme. Mais le fait que le gouvernement Juppé ait dû faire marche arrière à plusieurs reprises démontre que l'action paye, même si nous nous trouvons dans une situation globalement défensive. Il faut sans doute retenir que, de plus en plus, la simple concertation tel que nous l'avons en Belgique depuis plusieurs décennies n'a plus le même impact si elle ne se combine pas avec des mobilisations. A partir du moment où des questions similaires se présentaient en Belgique, notamment au niveau de la réforme et privatisations d'entreprises ou de services publics d'une part, et par rapport à une série de mesures que le gouvernement [de coalition socialiste et chrétien-démocrate, ndlr] compte prendre au niveau de la sécurité sociale d'autre part, et que l'on retrouve partout en Europe, que cela soit en Espagne, en Italie, en Belgique ou en France, ce qui n'est guère étonnant vu le plan de convergence de Maastricht et les différents gouvernements prennent des mesures tout à fait semblables.

Des questions qui se font de plus en plus pressantes : quel «plan de convergence» par en bas, quel réponse européenne des mouvements syndicaux et du monde du travail ?

«Une réponse européenne des syndicats, ce n'est pas la première fois que cela s'avère nécessaire. Durant l'automne 1993, nous avons eu un très fort mouvement social, avec actions de grève générale dans le public et le privé contre le Plan global dont les objectifs sont inspirés par le plan de convergence de Maastricht, Et il y a déjà eu en Italie en 1992, en Espagne début 1994 des mouvements sociaux importants contre cette politique. Et de tous les côtés, on sent que le ras-le-bol devient très très important, et si face à l'arrogance et à la suffisance patro-

Européenne est nécessaire »

tde grève vu de l'étranger (1° partie)

nale, surtout des multinationales, nous ne trouvons pas une stratégie globale, internationale et européenne, nous allons vers une régression sociale généralisée. Il faudrait commencer à faire le bilan de l'action de la CES à ce niveau-là. Déjà, en 1993 je m'étais fait la réflexion qu'il était possible de faire une coordination de l'action syndicale tout à fait honorable étant donné la similitude des objectifs. Même chose fin 1995, où je me suis faite la réflexion et je l'ai d'ailleurs faite dans les instances, que les problèmes sont similaires et qu'on ne trouverait pas de solution sans action concertée sur le plan international. Nous avons les moyens, nous avons les structures, nous avons la volonté des gens à la base, quel que soit le syndicat, alors que faisons-nous ? On va passer bientôt à la monnaie unique et demain, il faudra s'unifier sur le plan social aussi, si c'est pour faire l'égalité avec les situations du Portugal, du plus petit commun dénominateur, alors je pense que nous avons fait du mauvais travail sur le plan syndical!

Comment faire l'Europe sociale sans base juridique pour celle-ci ? (2)

«Il y a quand même la directive européenne sur les comités d'entreprise européens, ce qui est une bonne chose. Elle permet à des travailleurs de se rencontrer au-delà des frontières, mais ce n'est pas l'alpha et. l'oméga de l'Europe sociale bien sûr... Il faudra lutter pour sa création [de l'Europe sociale, ndlr] parallèlement à une lutte pour la réduction du temps de travail comme pour les autres revendications communes. Le réduction du temps de travail est devenu quelque chose d'essentiel, pas seulement pour le plaisir de travailler moins mais surtout pour commencer à résoudre le problème du chômage. Les 32 heures est une idée qui

commence à faire son chemin chez nous et nous estimons que le patronat devra payer le gros paquet de cette revendication. De plus, les médias n'en parlent pas beaucoup mais il y a toujours des entreprises qui font des bénéfices plantureux. En ce qui concerne les autres questions comme la protection sociale, je pense qu'il faut aller vers une assiette commune à tout le monde en Europe, sans aller dans le sens d'un nivellement vers le bas. La question du financement me semble importante dans cette situation. Maintenant je pense aussi qu'il faut être conscient du fait que les différents gouvernements n'ont plus le même pouvoir qu'auparavant, on peut se rendre compte que ce sont les multinationales et les groupes financiers qui font de plus en plus la pluie et le beau temps ...

Mais en ce qui nous concerne, en tant que mouvement syndical, nous avons nos responsabilités et nous avons les instruments pour défendre les acquis voire promouvoir des avancées sociales à l'échelle européenne. Et ce qui s'est révélé une fois de plus avec le mouvement social français, c'est que nous pouvons encore mobiliser les gens pour construire le rapport de force nécessaire à la réalisation de nos objectifs.

Quels ont été les effets en Belgique de ce qui s'est passé en France ?

« Nous avons eu des grèves chez les cheminots autour d'un plan d'entreprise d'austérité et de restructuration, il y a eu une manifestation nationale pour la défense des services publics le 13 décembre 1995 avec plus de 50.000 personnes et la présence de délégations du privé ce qui est le signe d'une solidarité toute à fait «gratuite» car les travailleurs du privé ne sont pas directement concernés par les mesures touchant le secteur

public. Actuellement, les négociations par rapport aux services publics sont en train d'avancer et il est probable que le gouvernement belge n'ait pas voulu favoriser une situation à la française. Il a notamment reporté la réforme sur le sécurité sociale. Par rapport à des cas précis comme la lutte des cheminots, le mouvement français leur a permis d'étayer leurs thèses. Nous avons donc quelque part profité de ce mouvement. »

propos recueillis par Stephen Bouquin

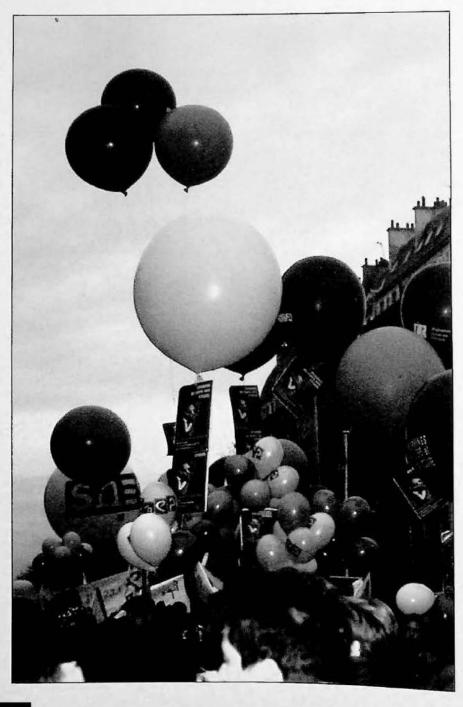
(1) La C.NE. regroupe du côté francophone tous les employés des services et de l'industrie du secteur privé; affiliée à la CSC, la confédération syndicale chrétienne, compte environ 1,3 million de membres.

«En tant que mouvement syndical, nous avons nos responsabilités, et nous avons les instruments pour défendre les acquis, voire promouvoir des avancées sociales à l'échelle européenne»

⁽²⁾ Voir notre entretien avec Eliane Vogel-Polsky, Collectif n° 25, printemps 1995.

Un hiver plein de printemps

Table ronde sur le mouvement social - début février



Quatre femmes et cing langues, 3 chômeurs et cing syndicalistes (CGT, CFDT, FSU, SUD), militantes et militants de la CADAC, du DAL, de Droits devant, de l'Apeis et d'AC!, nous nous sommes retrouvés début février autour d'une large table pour parler du mouvement de l'automne et de ses suites. Ce que souhaitait Collectif, au-delà d'un retour sur les évènements, c'était de permettre un échange sans retenues sur ce qui nous rapproche et sur ce qui nous divise dans cette société délétère, sur ce que nous désirons pour l'avenir. Échanges sur les avancées enregistrées dans le mouvement social, mais aussi sur les limites dans la rencontre entre ceux du public et ceux du privé, ceux du travail et ceux du chômage, ceux du syndicalisme et ceux du monde associatif, la confrontation avait de quoi vivre ! Elle a eu lieu dans une ambiance chaude mais néanmoins conviviale.

Collectif:

Quel est le sens d'un mouvement social qui n'est pas une grève générale ?

Annick Coupé - sud

Les limites de ce mouvement sont, au regard des forces mobilisées, les résultats médiocres obtenus sur le retrait du Plan Juppé et pour les chômeurs quant à leurs conditions de vie. Le positif c'est le renouveau du mouvement social à l'échelle de la société et non pas simplement dans tel ou tel secteur. La grève générale comme élément d'un dispositif d'action interprofessionnel pour tous a fait sa réapparition, ce qui change beaucoup de choses après quelques quinze ans de luttes sectorielles.

Le rôle tenu par les précaires aux PTT a été un facteur important.

Aux PTT, il y a eu un mélange entre ceux qui étaient en grève permanente et ceux qui la faisaient deux jours par semaine pour participer aux temps forts du mouvement, c'était nouveau pour nous syndicalement, il a fallu penser l'articulation des choix faits par les personnels. Un autre facteur important, c'est le rôle tenu par les précaires dans l'action et la lutte, ils sont quelques 50.000 aux PTT. Dès le départ, leurs revendications ont marqué les revendications collectives sur la transformation des contrats de travail, reprises par tous, ce qui explique, comme pour les traminots de Marseille, la dureté de la lutte des centres de tri comme à Caen qui ont été les derniers à reprendre. Nous on disait un mois avant la grève que les centres de tri étaient au bord de l'explosion sociale, mais on n'avait pensé à un mouvement d'une telle ampleur. Cette surprise, qu'ont dû rencontrer comme nous les autres syndicats explique certainement la désorganisation relative du syndicalisme que l'on a pu

constater tout au long du mouvement. Pour autant, c'est cette situation qui a permis toute une série d'échanges locaux, interprofessionnels et avec le mouvement associatif de lutte contre la précarité et le chomage, qui ont amené à des gestes concrets de solidarité tel l'ouverture de bureaux de postes pour que les RMIstes puissent toucher leurs mandats. Sans consignes nationales, les sections syndicales ont posé des gestes de solidarité entre salariés et chômeurs.

Dernier point positif: la rencontre dans le mouvement des forces syndicales dynamiques qui se rencontrent depuis longtemps autour de *Collectif*. La recherche de l'unité syndicale et d'initiatives permettant d'inclure les chômeurs dans le mouvement, comme l'*Appel des sans*, ont été des constantes même si, au niveau national, leur impact a été limité par la domination du couple confédéral CGT et FO.

Maya Surduts (CADAC, Coordination pour le droit à l'avortement et à la contraception)

La manifestation du 25 novembre a certainement contribué au développement du mouvement social. La mobilisation des associations féministes avec le reste du mouvement associatif mais aussi avec la plupart des organisations syndicales a constitué un renouveau. Alors qu'après les avancées des années 1970, les années 80 avaient marqué un essoufflement et un retrait du mouvement des femmes mais aussi du reste du mouvement social, les offensives répétées contre les acquis législatifs, le développement des actions commandos contre les centres d'IVG par les activistes de droite et d'extrême-droite réunissaient les conditions objectives et subjectives d'une remobilisation, dès lors que l'illusion d'une gauche protectrice au pouvoir était

levée. Vingt ans après la loi Veil sur l'avortement et la contraception, on se trouve encore en effet sans statut juridique pour les centres d'IVG et pour les médecins qui y opèrent.

Dès le début des années quatre-vingt dix, face au non-remboursement de la pilule pour 2 millions de femmes sur les 4 millions qui la prennent, face aux actions commandos, la mobilisation a progressivement repris notamment contre les amnisties envers eux, mais avec une association plus large qu'avec nos seuls partenaires associatifs et syndicaux. Le lien extrême-droite et retour en arrière sur les droits acquis par les femmes a certainement pesé sur la prise de conscience du plus grand nombre. D'autres éléments ont certainement joué comme le mauvais traitement fait aux femmes dans la loi quinquennale, la pratique de plus en plus répandue du temps partiel imposé pour les femmes, pratique contre laquelle le syndicalisme n'a pas suffisament pesé, le chômage massif des femmes et la dégradation de leurs droits et de leurs conditions de vie.

La conscience que le mouvement des femmes était porteur d'une aspiration à transformer en profondeur les rapports dans la société a servi à la cristallisation qui s'est produite dans la manifestation de novembre où les mots d'ordre ont été tranversaux. C'est pourquoi le mouvement des femmes a été d'un apport original dans l'Appel des sans, et qu'il doit également l'être dans le mouvement de lutte contre le chômage et l'exclusion. Les femmes qui sont peut-être les plus touchées par ce processus n'y sont pas les plus visibles ce qui doit nous inciter à veiller à ce que ce mouvement ne se décline pas seulement au masculin.

Claire Villiers (Gauche CFDT-AC!)

La force de ce mouvement est indéniable, pourtant il a eu des limites, même si la solidarité entre ceux qui faisaient grève et les autres a été très forte.

Mais il faut aussi insister sur ses limites, d'abord dans ce qui n'a pas été obtenu, tel le retour pour tous aux 37 ans et demi de cotisations pour accéder à la retraite à taux plein, ensuite dans la parodie qu'a constitué le sommet social où après plus de quatre semaines de lutte sociale le gouvernement a rappelé qu'il fallait mettre en place l'annualisation du temps de travail tel qu'il était proposé par la loi quinquennale et qu'il n'y aurait pas de réduction de temps de travail sans développement de la flexibilité.

Le mouvement a été radical dans ce qu'il a contesté, mais mièvre dans les propositions,

alors que le numero de Collectif sur la protection sociale avançait des alternatives! La direction du mouvement par FO et la CGT n'a pas aidé au lancement d'un vaste débat de fond sur les choix à faire pour continuer à vivre ensemble.

De ce point de vue, les propositions les plus originales l'ont été autour de l'Appel des sans, à partir des initiatives de toutes les associations qui se sont retrouvées depuis deux à trois ans dans l'action sur des terrains différents mais complémentaires et transversaux. Et là la place des femmes est déterminante car elles, peut-être plus que les hommes, refusent un découpage de leur vie en tranches et aspirent à construire une transversalité entre les différents moments de la vie quotidienne. Alors, quand ces forces se mettent ensemble, elles expriment une volonté, de la part de femmes et d'hommes, de reprise en main de la vie qui ne soit pas dominée par « les lois naturelles du libéralisme économique »

Il y a eu plusieurs moments forts comme la grande manifestation pour l'école publique, les marches d'AC! contre le chômage et l'exclusion qui ont permis des rencontres entre salariés, syndicalistes et chômeurs, les actions de l'Apeis contre les expulsions de chômeurs, les réquisitions d'immeubles organisées à l'initiative du DAL et particulièrement l'occupation de la rue du Dragon qui ont permis de contester certaines légalités jugées illégitimes. Il y a eu aussi l'année dernière la grande manifestation contre l'exclusion où nous étions tous ensemble ! Sans tout cela en plus de ce qui a été déjà dit, il n'y aurait pas eu ces actions de solidarité dans les postes pour payer le RMI ou transmettre les fiches de pointage des chômeurs, mais aussi chez les cheminots qui ont ouvert certaines gares pour que des sans abris puissent y dormir, tout comme dans certaines manifs une place (certes encore insuffisante) faite aux chômeurs.

Ce mouvement a eu comme point de départ le refus du plan Juppé qui concerne la santé, et rien plus que la santé ne fait le lien entre le supportable et l'insupportable dans notre société. Au-delà des insuffisances rien ne sera plus comme avant, car des oppositions très fortes sont apparues parmi les intellectuels, parmi les syndicats et les syndicalistes et les dynamiques ouvertes sont porteuses de polémiques, de recompositions et d'émergences de projets nouveaux, et pas seulement à la CFDT. Nous devons contribuer à l'émergence de projets mobilisateurs en continuant sur la lancée de nos actions.

Claude Sabourin (AC !)

La place des chômeurs dans le mouvement avec les salariés n'était pas évidente, mais il faut dire que depuis plusieurs mois on essayait au niveau d'AC! de marquer une présence. Elle est vraiment apparue, cette présence, à partir de la manif organisée par la Cadac. Ça a marqué un tournant car dans cette manif on venait s'exprimer librement, individuellement ou collectivement. Pourtant la présence des chômeurs a commencé à s'exprimer fortement dans les AG de grévistes où étaient invités, comme chez nous dans le 13^c arrondissement de Paris, d'autres grévistes mais aussi le mouvement associatif local.

La précarité a été alors au centre du débat car même dans le service public elle est au cœur des divisions qui traversent le monde du travail. Les débats étaient forts et vivants sur la flexibilité et la précarité et les revendications en ont été imprégnées. Par exemple, sur Austerlitz les cheminots grévistes, essentiellement CGT et FO, ont exigé avant de rentrer le recrutement de 19 CDD. Le débat portait quand ils en ont discuté avec nous, sur l'idée de changer de logique dans le travail, mais aussi dans la relation existante entre ceux qui en ont et ceux qui n'en ont pas. C'est à dire qu'ils ont parlé aussi de la réduction du temps de travail et qu'ils ont mis en pratique ce qu'on essaie de populariser depuis un an à AC! sous la dénomination de réquisition d'emplois. Il y a là les éléments porteurs d'un mouvement profond de transformation social.

Collectif

Vous avez parlé jusqu'à présent d'un processus qui part d'une lutte contre. avec toute sa force mais aussi avec toutes ses limites et puis de l'émergence encore timide, mais qui est en quelque sorte le fruit de vos actions passées, d'un processus plus transversal qui cherche à articuler les enjeux du travail et du reste de la vie quotidienne, à concrétiser le Tous ensemble, comme l'a fait l'Appel des sans, l'exemple de Claude sur les cheminots de Paris 13 ou la lutte intransigeante des traminots marseillais. Ce tournant effectué par le mouvement social va-t-il prendre de l'importance et sera-t-il durable?



Annie Pourre (DAL)

Dans les points positifs du mouvement je voudrai ajouter la très forte mobilisation que l'on a pu voir en province et aussi l'affaiblissement du pouvoir central à travers les contradictions qui ont pu se marquer ici et là entre le local et le national comme dans le cas du règlement de la grève des traminots. Le mouvement a été aussi assez fort pour empêcher la fiscalisation des allocations familiales qui aggraverait la situation des familles qui n'ont pour seules ressources que les allocations et minimas sociaux. A l'avenir, nous pensons que le gouvernement va continuer avec cette logique d'instauration d'une société à trois vitesses.

Le plan Périssol démontre que la flexibilité et la précarisation restent leur objectif. Il trace sur le plan du logement une société à trois vitesses : ceux qui ont des revenus salariaux ont droit à des logements sociaux avec un bail longue durée, ceux qui n'ont que des revenus sociaux n'ont plus droit qu'à un logement d'insertion avec un bail précaire, les exclus et les sans droits (18-25 ans) auront droit à un hébergement avec un

contrôle social de chaque instant. La loi Toubon à venir mais aussi la loi-cadre contre l'exclusion constituent une menace importante contre laquelle il est urgent de continuer à se mobiliser tous ensemble en élargissant le cercle de ceux qui sont déjà engagés.

Démultiplier les capacités du mouvement social à résister au rouleau compresseur du libéralisme.

La nouveauté c'est que les syndicats notamment la CGT n'organisent plus de réunions sans faire appel aux associations, ce qui était loin d'être le cas auparavant. Il faut saisr ce tournant pour démultiplier les capacités du mouvement social à résister au rouleau compresseur du libéralisme.

François Bardot

Ce mouvement constitue d'abord une rupture, un acte de renaissance du mouvement social contre le libéralisme, pour remettre l'homme au coeur de la société. Bien sûr il y a eu des limites comme l'ont fait ressortir certaines analyses sur le fait que dans la prise de conscience ceux qui s'y engageaient pensaient plus en fonction de l'avenir de leur enfants ou de leur famille qu'en fonction de la situation plus générale de la société, mais néanmoins le Tous ensemble quittant l'identité corporative, a produit des manifestations, qui par leur ampleur et leur qualité étaient porteuses d'avenir. Le mouvement a été victorieux même si nous n'avons pas gagné sur tout : n'oublions pas qu'une conclusion à l'anglaise était possible.

Ce mouvement a été d'autre part un excellent analyseur des avancées, mais aussi des contradictions et des limites du syndicalisme. Les rapports démocratique dans la gestion de la grève ont repris le meilleur des coordinations mais nous avons encore beaucoup à faire avec les possibilités offertes par certains outils de communication. La question de l'unité a été centrale, avec une vingtaine de départements où des intersyndicales ont vraiment géré le mouvement, ce qui fait peu, alors qu'ailleurs comme à Paris la concurrence a dominé avec les pas chas-

sés du couple Blondel-Viannet qui ont donné par moments une image disqualifiante du syndicalisme.

Ensuite il faut noter la faiblesse et l'émiettement du syndicalisme. Je ne partage pas l'optimisme de certains : la liaison ne s'est faite massivement ni avec le privé, ni avec les chômeurs. Il y a eu un immense crédit de sympathie et une présence qui s'est amplifiée dans les cortèges notamment sous l'implusion d'AC! mais on est encore loin du compte et la responsabilité du syndicalisme à offrir un cadre de représentation de tous est ici mise en cause.

Il faut encore noter l'absence de projet social offert par le syndicalisme. Entre la chute du mur de Berlin et l'écroulement des politiques social-démocrate, il y a un vide à remplir. Il y a là un champ de réflexion gigantesque qu'il nous faut investir. Enfin, ce mouvement a été un accélérateur des contradictions auquelles doit faire face l'ensemble du mouvement syndical. Toutes les instances, officiellement en crise ou non, vont devoir faire face à des remises en cause, à des ouvertures, à nous de savoir agir plutôt que subir un processus que je crois inéluctable, qui ne peut se limiter à une quelconque recomposition, mais qui devrait porter une orientation de transformation sociale. Il faut pour cela un immense espace de débat où le plus grand nombre, sans exclusives, puisse participer ; Collectif peut jouer un rôle dans ce processus.



Thierry Temine (AC!)

Ce mouvement social a d'abord dit le refus de vivre dans les conditions qui nous sont faites à tous. C'est pourquoi il n'a pas seulement touché les salariés du public, mais aussi ceux qui ne travaillaient pas ou ceux du privé qui n'ont plus l'usage du droit de grève. Dans les limites, il faut cependant noter l'absence de l'immigration et des banlieues.

« Vous retournez dans vos syndicats après la grève, et nous ? »

Sur le fond je veux retenir du mouvement social une phrase dite par un copain chômeur lors du dernier forum d'AC!: «Vous retournez dans vos syndicats après la grève, et nous?» Il y a eu une formidable frustration des chômeurs qui se sont engagés largement dans l'action. Frustration parce qu'ils ont changé pour certains de perception par rapport au mouvement syndical pour lequel ils avaient parfois une hostilité certaine.

On a besoin d'un syndicalisme qui pense la recomposition en rapport avec ceux de l'extérieur.

De ce point de vue, il faut se donner des perspectives qui cultivent le rapprochement qui a commencé à se produire. Il faut trouver concrètement comment continuer à produire le *Tous ensemble* dans la période actuelle. Pour cela on a besoin d'un syndicalisme unitaire, qui ne s'occupe pas en interne de sa recomposition, mais qui la pense en rapport avec ceux de l'extérieur qui en ont un besoin pressant.

Il faut imaginer d'autres pratiques sociales et quitter le plus rapidement possible les batailles d'appareils pour répondre aux problèmes de la société. Il faut poursuivre en les amplifiant les réquisitions d'emplois qui font travailler ensemble chômeurs et syndicalistes. Mettre fin à la précarité croissante qui se

nourrit de la permence du chômage, voilà un vaste programme.

Enfin, je dirai qu'à travers ce mouvement social et grace à lui les exclus se sont inclus dans la lutte et qu'il faut dorénavant inventer aussi un autre vocabulaire pour dire qui est qui, pour aujourd'hui mais aussi pour demain!

Pierre Contesentes

Ce qui est très important c'est le retour du mouvement ouvrier sur la sobre politique et idéologique, un retour sur la base de la solidarité et de la lutte active. malgré les divisions de sommet. Deux événements ont paticulièrement marqué le mouvement social au cours de ces dernières années : la marche des chômeurs d'AC, avec 30 000 manifestants à Paris. une première historique et la manif contre les exclusions avec, là encore, 30 000 personnes. D'où ce constat paradoxal : les chômeurs et les exclus ont été insuffisamment présents en novembre et décembre, alors même que ce sont eux qui l'ont anticipé. On ne peut pas nier que la dimension du chômage et de l'exclusion commence à être prise en compte par les syndicats mais, pour autant, on est combien en tant que syndicalistes à s'investir dans les associations ? Regardons ce que font SUD et certains syndicats de cheminots, depuis des années, et imaginons que cela soit multiplié par dix ou par cent... Le retour du mouvement social c'est aussi le retour sur la scène de clivages au niveau des intrellectuels qui ont eu aussi à se positionner, à choisir leur camp. Je suis à la CFDT depuis vingt ans et je compte la quitter, mais je ne voudrais pas la quitter tout seul.

Il est nécessaire de mettre en place des convergeances entre des structures syndicales de base et les associations qui agissent sur le terrain.

Je pense qu'on sous-estime la responsabilité de la CFDT à l'heure actuelle en tant qu'organisation syndicale de masse qui n'accompagne pas le mouvement social. Maya a cité le rapport MINC où on lit que la société produit de la différenciation sociale, un genre de propos qui pourrait être tenu par des intellectuels du Club de l'horloge or, parmi les auteurs de ce rapport, on trouve des gens comme Alain Touraine, un grand inspirateur de la stratégie de la CFDT! Quand on observe ce qui se passe aux Etats-Unis où les Républicains se permettent de signer avec des intellectuels un manifeste dans le New-York Times, il y a quelques semaines, pour dire, en gros, que les pauvres sont pauvres parce qu'ils sont

génétiquement cons, on a tout lieu de s'inquiéter d'une transposition de ces idées en France et en Europe dans les années qui viennent. Face à ce danger, il est nécessaire de mettre en place des convergeances entre des structures syndicales de base et les associations qui agissent sur le terrain. On doit pouvoir travailler intelligemment ensemble, en sachant que quand on se bat contre le chômage et pour la reconnaissance de tous les droits on peut pas avoir la même efficacité ; les convergeances sont possibles, je pense à la renégociation de la convention UNEDIC, au plan «anti exclusion» qui va ressortir entre avril et mai, au G7 en juillet, à la conférence intergouvernementale au mois d'août... autant d'échéances concrètes sur lesquelles on peut se retrouver.



Collectif

Ce n'est plus comme avant parce qu'il y a une prise de confiance, un peu d'espoir. Ce qui a change aussi c'est la façon dont on aborde les problèmes, à tous les niveaux, politique, syndical, associatif. sur tous les plans. Je crois que les shémas traditionnels ne répondent plus aux attentes ni aux besoins. On le sent bien avec les actions qui se sont déroulées en province. A Cahors, par exemple, il y avait un problème de blocage avec les ASSEDIC, aucun chômeur n'obtenait de fond sociaux. Durant le mouvement, 150 cheminots et les gars de l'EDF sont allés aux ASSEDIC avec les chômeurs et ont obtenus quatre-vingt fonds sociaux d'urgence et immédiats. Voilà quelque chose que l'on n'imaginait pas avant.

Ça reste encore un exemple isolé de ce qu'il est nécessaire et possible de faire. Au départ du mouvement, il y avait la crainte de se retrouver au chômage, le refus que ses enfants fassent des études pour rien... Une prise de conscience encourageante pour mettre en place au fur et à mesure une politique qui permettent à ces convergeances de déboucher sur un changement de logique. C'est la place que les chômeurs prendront dans les mouvements sociaux et les syndicats qui fera avancer le mouvement.

Collectif

Des gens du privé qui étaient au forum AC! se demandaient si l'enjeu n'est pas finalement de construire une projet de vivre ensemble, un projet fédératif ou personne n'instrumente personne. Le risque n'est-il pas que le mouvement associatif se fasse instrumentaliser par le mouvement syndical? L'enjeu c'est bien l'apparition d'une parole collective capable de rendre compte de la diversité du mouvement tout en remplissant les vides ici évoqués comme, par exemple la réduction du temps de travail, une autre division

du travail et de l'activité dans la société...

J'ai vu une table ronde à la télé entre des représentants du mouvement associatif des banlieues et les politiques (le ministre, le socialiste, un maire) et pour la première fois, j'ai vu la classe politique se soumettre à la parole du mouvement associatif qui a mis collectivement les politiques sous l'éteignoir! Le problème aujourd'hui est de réinventer les formes du politique, du social et de l'économique.

Il y a d'un côté des gens qui se déclarent syndicalistes et de l'autre des gens qui se déclarent militants associatifs, est-ce qu'ils ne devraient pas ensemble inventer quelque chose de neuf?

Thierry

Quand on voit le nombre de gens qu'on a attiré à nous et qui ne sont plus au courant de rien, je m'interroge sur la nécessité d'un moyen d'expression propre, sous la forme d'un journal (ou d'une agence) qui s'inscrirait dans les mouvements et qui leurs donne de la perspective. Un journal collectif qui rassemble l'ensemble des informations et qui fasse le lien avec tous ceux qui sont intéressés par la suite du mouvement social.

Maya

Tout est à remettre en chantier. Ce n'est pas possible de considérer que le seul temps de travail est celui de la sphère de la production et le fait qu'une partie du travail soit invisible et non reconnu ne veut pas dire pour autant qu'on est pour un salaire maternel! Tout est possible dans les banlieues et nous n'arrivons pas à établir des liens et intégrer les aspirations de ceux qui y vivent. Nous avons derrière nous des grandes faillites: les lois Pasqua, le code de la nationalité... qui sont passés comme des lettres à la poste.



Annie

J'entends bien une proposition comme celle d'un journal collectif, par exemple, mais il faut être capable aussi de mener des actions très symboliquement fortes. Conduire des actions permet d'élargir le mouvement, on ne peut pas se contenter de textes et de mouvements ponctuels du menton. La question, c'est quelles types d'action mener à Paris et en province qui permettent les convergeances que nous avons évoquées ?

Annick

Je voudrais souligner que s'il n'y avait pas eu la grève générale des cheminots, je ne suis pas sure qu'il y aurait eu le mouvement social de décembre.

Bloquer la production par la grève... On en avait perdu l'habitude !

Nous devrons sans doute faire une grève à propos de la privatisation de France télécom, mais une grève qui bloque. La question d'une alternative réellement anticapitaliste pose celle de l'interprofesssionnelle. Là, les confédérations ont échoué : si AC! existe c'est bien parce que le mouvement syndical s'est révélé incapable d'organiser les chômeurs. Cela pose le problème des bourse du travail, des unions locales etc., mais aussi celui des rapports que le mouvement syndical est capable d'établir avec les associations et les mouvements sociaux qui ont émergé autour du chômage et du droit au logement notamment. Le mouvement syndical devrait être capable de reconnaître en eux des partenaires sociaux à part entière. Il y a encore beaucoup de chose à faire dans ce domaine. quand on voit que le mouvement syndical ne reconnait pas encore une place aux associations de chômeurs pour négocier à l'UNEDIC. A propos de l'Europe, il se passe quand même des choses : la première grève européenne des cheminots il y a un an et demi deux ans ; les camarades espagnols ont fait une marche des chomeurs en décembre ; bientôt différentes associations de sans logis proposent une rencontre internationale, à Bruxelles, avec délégation à la commission... Il y a des choses qui se cristalisent,

les volontés existent, mais le retard est tel ! Il y a une pratique transversales à mettre en place entre le mouvement syndicale et les associations. Je suis très optimiste sur cette évolution possible dans les mois et années à venir. Je trouve qu'on s'est assez peu préoccupé des salariés du privé, alors que c'est un point nodal dans le débat. Vous remarquerez que les chômeurs sont toujours du privé et, en même temps, on a les plus énormes difficultés à ce que les salariés du privés s'investissent dans la lutte contre le chômage. Je n'ai pas la solution, mais je crois qu'il faut souligner ce paradoxe. Quant à l'Europe, j'ai l'impression que le mouvement syndical s'en est occupé exclusivement pour approuver ou dénoncer Maastrich, il y a un énorme retard de l'Europe des salariés. Pourtant, le mouvement de décembre a eu un énorme impact hors de France, il est discuté, débattu, il y a une grande demande de rencontres, on nous dit que nous avons réinventé la bagarre ! Je me demande si on peu parler de solutions au chômage sans, en même temps, poser la question des solidarités européennes à inventer.

Claude

Je me souviens de cette AG organisée par le collectif AC! du XIIIst arrondissement à Paris, le 14 janvier dernier, et oû les syndicalistes invités ont exprimé leur besoin de débattre entre eux et avec d'autres. Je suis surpris par le ton un peu antisyndical de militants chômeurs, notamment à AC! Peut-être que leur point de vue exprime un double décalage, celui des chômeurs et aussi celui des salariés du privé dont ils viennent et qui semble rester sur le bord de la route.

Annie

Une petite anecdote, quand on a rencontré le CNPF, il nous a dit, en gros : « C'est la première et la dernière fois qu'on vous reçoit. Pas question qu'on se revoit par contre! ». Et d'ajouter, avec un petit sourire : « Sauf, bien sur, si les syndicats vous acceptent dans leurs délégations... ».

Claire

L'échéance c'est de faire échec aux accord du 31 octobre signés par la CFDT et FO. L'énorme problème est que pour y arriver, il faut avancer des revendications en matière de réduction générale du temps de travail et là, d'une part, les organisations syndicales sont extrêmement divisées et, d'autre part, ce n'est pas une question simple pour les salariés que ce soit dans le privé ou le public. Pour l'instant, c'est l'annualisation qui s'annonce pour tout le monde.

Il faut fixer un, deux ou trois grands rendez-vous et les réussir.

Les petits mouvements porteurs d'idées nouvelles qui doivent parvenir à susciter des luttes de masse. Il ne faut pas gaspiller les rendez-vous, il faut en fixer un deux ou trois grands et les réussir. Comme l'a dit Annick, il faut des vraies bourses du travail qui soient à la fois des lieux de rencontre, de culture, de revendications, d'unité, de démocratie; un endroit du mouvement ouvrier dans sa diversité, associatif et syndical. L'idée de donner une concrétisation à la lutte contre l'éparpillement est à creuser, celle du journal est dans cet esprit mais elle n'est pas d'actualité aujourd'hui. On a eu , la même idée avec les camarades de Ras l'front, en juin dernier :

un journal de mase ou t'aurais une page Ras l'front, une page DAL... C'est pas un truc compliqué pour une vraie construction démocratique. Je pense qu'il faut une université d'été de Collectif cette année. Il y a des tas de thèmes sur lequels on est d'accord pour avancer. C'est un objectif qu'on peut se fixer, un grand rendez-vous de confrontation pour continuer ensemble.

Apeis

Rien ne sera plus comment avant si on continue, si on entretient la prise de conscience. Les schémas traditionnels. quel que soit le domaine politique, syndical, économique et social ne fonctionnent plus, c'est à nous d'aller de l'avant. Au départ le mouvement est sectoriel et la prise de conscience est limité par rapport au chômage dans son environnement proche, mais c'est un début encourageant. De même les chômeurs ont été encore peu nombreux dans le mouvement même s'ils sont apparus. L'important c'est de cultiver l'espoir en continuant ensemble pour vraiment faire éclore une autre logique. L'exemple de Cahors pendant le mouvement est très positif, là-bas la rencontre chômeurs - cheminots et autres forces du mouvement à permis par une manif vigoureuse de débloquer 80 fonds sociaux que l'ASSEDIC gelait jusque-là tranquillement. Rien n'est acquis, tout dépendra de la place que prendront les chômeurs dans les mouvements sociaux à venir et de la place que leur ouvriront les syndicats.

> Propos recueillis par Jean-Pierre Anselme et Patrick Rozenblat

Fiscalité et exclusions : une initiative inédite

Le 23 février dernier, s'est tenue à la bourse du travail de Paris une conférence de presse à l'initiative de syndicats (CGT et CFDT Impôts et Trésor) et d'associations (AC, APEIS, Droits devant !, FASTI, GISTI) sur le thème :

« Fiscalité et exclusions »

Le mouvement des grèves de décembre a souligné l'urgente nécessité d'organiser des solidarités entre salariés, précaires, chômeurs, exclus pour faire respecter un certain nombre de droits fondamentaux face aux politiques gouvernementales et aux dégâts sociaux du libéralisme.

Syndicats et associations dénoncent certaines pratiques administratives restrictives

Dans le domaine plus particulier de la fiscalité, la montée du phénomène des dettes fiscales des ménages et le développement de pratiques administratives restrictives en matière de délivrance d'avis de non imposition a conduit syndicats et associations à adopter une expression commune pour dénoncer certaines pratiques et avancer des propositions.

Les dettes fiscales induites par le chômage et la chute de revenus qu'elle entraîne sont en progression dans le contexte économique que nous connaissons. Les réponses actuellement proposées aux personnes concernées (demandes gracieuses auprès des services des impôts et demandes d'étalement du paiement auprès des services du Trésor) ne permettent pas de solutionner les problèmes, sauf de façon marginale. Dans ce domaine, les syndicats et associations à l'initiative de la conférence de presse proposent un moratoire automatique du

paiement de l'impôt dû au titre de l'année précédente, lorsque les revenus d'un contribuable descendent en dessous du seuil d'imposition.

Il est proposé également l'instauration de commissions de recours départementales pour les dettes fiscales des salariés retraités et chômeurs, s'inspirant des commissions instaurées par la loi Neiertz sur le surendettement des ménages.

Enfin, compte tenu du fait que la taxe d'habitation alimente une grande partie des demandes de remises gracieuses auprès des centres des impôts, il est proposé que des mesures soient prises pour que cet impôt tienne davantage compte des revenus des contribuables, ce qui n'est fait que marginalement aujourd'hui.

En ce qui concerne les contribuables non imposables, il a été constaté depuis un an environ le développement de pratiques de plus en plus restrictives de la part de l'administration fiscale.

Ainsi, dans certains services, la carte de séjour a été demandée à des étrangers non imposables pour accepter leur déclaration de revenus.

Des questionnaires destinés aux contribuables non imposables dont la localisation est incertaine ont été de plus en plus fréquemment envoyés. En cas de réponse insuffisante ou d'absence de réponse les déclarations ne sont plus traitées et les avis de non imposition ne sont pas émis privant les intéressés de certains avantages sociaux pour lesquels ces avis sont demandés.

Des notes administratives à usage interne ont été diffusées dans certaines directions des services fiscaux officialisant ces pratiques.

Une de ces notes va jusqu'à dire que la délivrance d'un avis de non imposition n'est pas une obligation mais un service rendu au contribuable (!). La délivrance de ce service est subordonné au dépôt de la déclaration de revenus dans les délais. Toutes les déclarations de contribuables

non imposables déposées hors délais n'ont donc plus à être traitées.

Les étrangers sont particulièrement visés.

La suspicion de l'administration porte ainsi plus particulièrement sur les « logements à nette surdensite d'actripants », les foyers, les hébergements chez des tiers.

En fait, au motif que les avis de non imposition peuvent être utilisés pour obtenir abusivement certains droits sociaux, l'administration des impôts est en train d'instaurer un traitement dérogatoire pour les non imposables : leur déclaration est contrôlée a priori et non à postériori comme pour les autres contribuables.

Une chasse aux pauvres

Une chasse aux pauvres se met en place, dans la droite ligne de certaines déclarations gouvernementales sur les « fraudeurs au RMI » ou les « faux chômeurs ».

C'est pour dénoncer le développement de telles pratiques et faire des contre-propositions que les syndicats des impôts et des associations agissant sur le terrain des exclusions se sont exprimés publiquement.

L'administration a reculé sur un point: elle a reconnu qu'elle n'avait aucune compétence pour contrôler l'identité des personnes et a donné des consignes écrites pour que la carte d'identité ou de résident ne soit jamais demandée en préalable au dépôt de la déclaration de revenus. Mais sur le reste, elle maintient son dispositif. La presse a donné un premier écho à l'initiative du 23 février. Mais la démarche entreprise devra certainement être poursuivie et amplifiée pour avoir des chances de faire reculer l'administration.

Danièle Bréguet

Bilan de l'automne 95

Nous publions ici des extraits du rapport présenté au collectif de branche CFDT par la CFDT-cheminots le 21 janvier 1996.

« Depuis plusieurs mois, on sentait que la mobilisation autour du contrat de plan prenait : la manifestation unitaire du printemps, la grève du 31 mars, le meeting de rentrée, la manifestation des maîtrises et cadres, les actions locales et régionales, la participation massive aux dernières grèves de 24 heures, le début de la mobilisation étudiante, avaient bien été interprétés comme des signes avant-coureurs d'un mouvement d'ampleur et que nous appelions de nos vœux depuis longtemps.

Parti-pris, pari pris

Le parti-pris, le pari pris de la grève reconductible nous semblait dès lors jouable (collectif de branche des 17 et 18 octobre), au moins pour indiquer plus fermement aux cheminots que tel était l'enjeu, même si nous n'étions pas certains du résultat. La force d'une organisation syndicale, c'est bien d'être en phase avec le niveau de mobilisation des salariés : on peut dire que nous l'avons été pleinement.

Le second parti-pris, pari pris, c'était

de sentir que le rejet du plan Juppé dépassait le cadre corporatiste et qu'il serait le détonateur du mouvement social, tellement les mesures prises depuis 6 mois par le gouvernement et celles annoncées, frappaient de plein fouet les intérêts des travailleurs. Cela nous l'avions compris et analysé bien avant le 24 novembre ; nous n'en étions que plus à l'aise dans le mouvement social.

À l'aise

À l'aise dans l'unité : l'unité des fédérations de cheminots a grosso-modo tenu bon et nul ne peut nier que ce fut une des garanties du haut niveau de lutte, de mobilisation. Dans ce cadre, les militants de la CFDT n'avaient pas la tête à l'envers. À l'aise aussi dans nos structures syndicales : on peut affirmer aujourd'hui que la branche l'a été de bout en bout avec ses structures syndicales de base ; aucune critique n'est remontée sur la conduite de l'action et sur la stratégie et pratique avancées publiquement dans le mouvement. On ne peut pas en dire autant de tout le monde.

À l'aise dans la FGTE, c'est aussi une évidence : aucune fausse note n'est venue troubler notre engagement, bien au contraire ! La FGTE a veillé à consolider puis à élargir le mouvement dans lequel nous étions engagés. L'assemblée générale des syndicats a d'ailleurs donné quitus sur ce point le 6 janvier dernier.

L'attitude des confédérations

L'image des confédérations n'a pas été du même niveau. D'abord l'attitude la confédération CFDT: nous y reviendrons plus loin. (page 31).

Mais que dire des prestations de Blondel, qui, si elles ont pu faire illusion, ont fini par agacer avec son règlement de compte personnel avec Juppé, personnalisé à outrance, sur le contrôle des caisses assurance-maladie gérées par FO.



Viannet, quant à lui, s'en est - congrès confédéral aidant - mieux tiré; même si l'appel incantatoire à l'élargissement du mouvement au privé, sans une réelle prise en charge, est rapidement apparue comme une petite manœuvre interne à la CGT. Faute d'alternative politique au vu de la faiblesse du PCF, la CGT n'a pas appelé à la grève générale pour ne pas renverser Juppé et conduire à la dissolution de l'Assemblée nationale.

Image médiatique du mouvement.

L'image d'un mouvement qui accentue les bouleversements en cours de la recomposition syndicale apparaît aussi comme une des leçons du conflit. Le traitement par les médias du conflit, demande sans doute une analyse particulière qui découle en grande partie du positionnement des confédérations. Pas étonnant que la CGT et FO aient accaparé les



médias dès que le mouvement social a pris le relais du conflit à la SNCF : notre intervention médiatique était de ce fait quelque peu marginalisée.

On peut par contre remarquer que la forte présence sur le terrain et la convivialité des équipes CFDT en région ont permis d'attirer bon nombre de reportages mettant en avant la CFDT-Cheminots tout comme l'animation dans les manifestations parisiennes, spectaculaire et colorée, ont attiré les médias.

Les résultats de l'action sont donc à mettre à l'actif de ce double mouvement, cheminots d'abord et social ensuite. Personne ne niera ici que la tendance à l'élargissement, même tardive, a conduit

le gouvernement à lâcher bien plus qu'il ne l'aurait fait pour les cheminots s'ils avaient été seuls en lutte.

Ce recul du gouvernement doit en appeler d'autres

Il est peu probable que la situation sociale se calmera avec la mise en œuvre des projets ultra-libéraux que prépare le gouvernement. La leçon infligée par les cheminots au gouvernement sert en ce sens l'intérêt de l'ensemble des travailleurs.

Quant à ce qui concerne la satisfaction de nos revendications, ne boudons pas trop notre victoire : maintien de notre régime de retraite, maintien de notre régime d'assurance-maladie et de gestion des allocations familiales, retrait du contrat de plan, gel des restructurations et filialisations, débats publiques sur l'avenir du service public et du transport ferroviaire... Ce n'est pas rien, si l'on ajoute à cela que le niveau de combativité reste très élevé après cette victoire et que les cheminots restent mobilisés et prêts à en découdre sur les effectifs, les salaires, les rapports avec la hiérarchie : tout est d'un niveau bien supérieur à ce qui existait après le conflit de 86/87, alors nous n'avons aucune raison de faire grise mine

Faire ensemble le bilan de ce mouvement, en tirer ensemble les enseignements, s'associer tous ensemble sur les enjeux du nouveau contrat de plan, pour préparer les élections et publier un livre des cheminots CFDT sur le conflit ; le vendre et en faire un outil d'adhésion syndicale, tout cela milité en faveur d'un large débat à l'assemblée générale du 7 février.

À l'heure où va se renégocier le contrat de plan, les cheminots ne peuvent se contenter de vagues déclarations rassurantes d'autant que les détracteurs du service

public ferroviaire et du statut n'ont pas renoncé à leur projet.

Les directives libérales de Bruxelles portant le germe de l'éclatement de la SNCF pourraient se traduire à nouveau par la compression des emplois et des salaires par de nouvelles restructurations d'établissements, par la vente de filiales du groupe CNCF et par la filialisation/privatisation de pans entiers de l'activité de la SNCF (Sernam, Télécom, Shem). Tout incite la CFDT-cheminots à poursuivre cette mobilisation.

Poursuivre ensemble

Poursuivre ensemble la bataille pour l'unicité de l'entreprise, pour soutenir les

Courrier du cheminot CGT, extrait du 04.03.96, après une rencontre avec les élus locaux sur l'avenir de la SNCF.

« La grève de novembredécembre a bousculé bien des schémas parmi les détenteurs de la pensée unique. Les députés et élus locaux, ne peuvent l'ignorer. L'avenir de la SNCF et du service public ferroviaire ne peut se construire sur les bases anciennes rejetées massivement par les cheminots avec le soutien de la population. C'est à partir de notre intervention directe auprès des cheminots, notre participation active au débat national que nous ferons valoir nos propositions. Dans ce cadre, les bases communes adoptées par les fédérations CGT, CFDT, FO, FMC sont des points d'appui pour gagner dans l'unité la bataille du développement du service public ferroviaire. »

Avec son accord, nous reproduisons ici une lettre du 11 janvier 1996 de la CGT Cheminots à toutes les fédérations de cheminots.

« Les évènements que nous avons vécus ensemble ces dernières semaines démontrent que le syndicalisme dans notre entreprise peut avoir suffisamment de ressort pour intervenir efficacement sur les enjeux qui se posent à la SNCF et aux cheminots.

Le projet de contrat de plan a été mis en échec. Un nouveau cadre est désormais ouvert permettant, si nous faisons preuve d'autant d'efficacité dans les semaines à venir, de repositionner l'avenir du transport ferroviaire et des questions sociales sur d'autres références que celles que nous connaissions.

Nous pensons qu'il serait tout à l'avantage des cheminots d'avoir des fédérations syndicales en capacité de faire prévaloir des points de vue dans l'unité chaque fois que cela est possible pour les prochains rendez-vous.

Il nous apparaît logique que ce qui nous a réussi pour mener un combat commun pour refuser un projet puisse se retrouver pour une phase plus constructive pour l'avenir du service public et de la SNCF.

L'unité syndicale a sans conteste été un facteur de dynamisme pour les cheminots. Ils attendent qu'elle soit confortée pour les échéances prochaines. »

contre-propositions économiques et sociales pour maintenir et développer le service public, le transport de voyageurs, de fret et de messageries, pour faire pression sur les décideurs locaux ou nationaux, pour informer et engager le dialogue avec les usagers et leurs associations.

Poursuivre ensemble en renforçant les liens qui peuvent exister avec l'ensemble des salariés du service public : les dernières actions à Air France, aux PTT, France Télécoms, RATP ou à EDF-GDF ont montré qu'ils étaient eux aussi mobilisés pour que les services publics garantissent l'égalité de tous, participent à un développement équilibré du territoire.

Poursuivre ensemble pour que l'action collective repousse les dégâts de notre société (chômage, exclusion, racisme), prenne en compte les problèmes du cadre de vie (logement, éducation, transport) et tisse d'autres rapports que ceux de l'argent avec les travailleurs du monde entier.

Poursuivre ensemble sur le terrain des luttes en contestant les restructurations, en exigeant le maintien de l'emploi, la reconnaissance et le paiement des qualifications

Poursuivre ensemble pour que les efforts des cheminots (la productivité) ne soient pas redistribués en primes/intéressement, mais en emplois par la réduction du temps de travail sans perte de salaire, pour combattre le chômage et l'exclusion.

Poursuivre ensemble pour le maintien du pouvoir d'achat et exiger des mesures pour les bas salaires par des augmenta-



tions en somme uniforme et non en pourcentage.

Poursuivre ensemble pour veiller à ce que les aspects sociaux, les droits statutaires, les situations individuelles soient prises en compte et respectées (congés payés).

Poursuivre ensemble pour prendre en charge les «laissés pour compte» par la direction SNCF (titularisation des contractuels, accord handicapés, manutention et nettoyage ferroviaire).

Poursuivre ensemble pour étendre les libertés individuelles des cheminots («temps choisi») et les transposer en acquis collectifs (temps partiel, cessation progressive d'activité, accès pour tous à la formation professionnelle).

Poursuivre ensemble pour l'amélioration des conditions de travail et de sécurité des cheminots (gratuité des vêtements de travail, droit au retrait, enquête des CHS-CT).

La confiance manifestée à la CFDT Cheminots pendant le conflit de cet hiver est compris comme un encouragement à construire et à rénover un syndicalisme plus unitaire, démocratique, indépendant et offensif, un syndicalisme de terrain. »

Une grève du XIX^e siècle

Jusqu'à 130 centres de tri sur les 135 existants en grève de 15 jours à trois semaines, la plupart bloqués par des piquets de grève, les entrées obstruées par des chariots, le personnel en lutte réuni autour des braseros. Grève dure où la direction de la Poste a mobilisé ses huissiers, multiplié les recours aux tribunaux, envoyé les CRS, sanctionné des militants, retenu intégralement les jours de grève dès décembre (pour peser sur Noël), multiplié les centres supplétifs en embauchant des jaunes et des précaires...

La lutte de décembre contre le plan Juppé s'est généralisée en 2 jours sur tout le territoire sans que les directions de la Poste n'aient vu s'allumer la moindre étincelle.

Et pourtant ! Quelques semaines avant la grève, la fédération SUD-PTT publiait un tract au titre évocateur sur la situation dans les centres de tri : « On est tout près de l'explosion, préparons-la ! »

Certes, nous n'avions pas prévu que M. Juppé allait lancer si rapidement son offensive contre la protection sociale et que les cheminots, dans le même temps, allaient mener le formidable mouvement de décembre.

Mais si les centres de tri de la Poste se sont impliqués à ce point dans l'action de décembre aux côté des autres salariés en lutte, c'est bien parce que la situation sociale dans ces établissements était explosive depuis longtemps.

Au coeur de l'exploitation

Les centres de tri sont chargés du tri et de l'acheminement des correspondances entre les bureaux de dépôt du courrier et les bureaux distributeurs. Ce sont des établissements qui, selon leur implantation géographique ou leur spécialisation, emploient de 100 à plusieurs centaines d'agents.

Depuis la fin des années 70, le traitement du courrier est fortement automatisé, avec la généralisation de l'installation de machines de tri à haut débit. Dans le même temps, une succession de restructurations du réseau a percuté les conditions de travail des agents, liquidé des milliers d'emplois, généralisé le recours au personnel précaire, bousculé les horaires et régimes de travail. Enfin, depuis 90, une réforme des classifications et des règles de gestion du personnel a liquidé de nombreuses garandes lices au statut de la Fonction publique et généralisé une gestion individualisée, au «profil», des agents de la Poste, créant un profond sentiment d'injustices et de rancœurs.

Tout cela sur un fond d'abandon des notions de défense du service public pour passer à une politique de rentabilité à outrance fondée sur une libéralisation galopante du «marché» du courrier.

Rien d'étonnant donc que les centres de tri aient été à ce point partie prenante du conflit de décembre.

La déshumanisation régnant dans ces centres, pourtant souvent ultra-modernes, et les craintes pesant sur l'avenir des agents ont mis le personnel naturellement en phase avec un mouvement exigeant le maintien d'un haut niveau de protection et de solidarité sociale.

Les mesures Juppé faisaient perdre par exemple à une partie du personnel le bénéfice, arraché de haute lutte, d'un départ à la retraite à 55 ans à condition d'avoir au moins 15 ans de service au centre de tri. Le passage de 37 ans et demi à 40 ans de cotisation interdisait pratiquement tout départ avant l'âge de 60 ans.

Or, le travail en centre de tri est particulièrement pénible : beaucoup de manutention, tâches de tri répétitives, contraintes horaires (des milliers d'agents travaillent en soirée ou de nuit), travail le week-end et les jours fériés...

Surtout que dans la course à la productivité, la plupart des établissements tentent d'introduire des horaires inhumains pour caler l'utilisation du personnel sur les «crêtes» de trafic : par exemple se multiplient les services travaillant de minuit à 6 heures du matin, ou heures à 10 heures du matin, cinq jours sur sept !

Le(la) précaire, première victime

Ce sont surtout les personnels à statut précaire qui se voient imposer ces horaires, car la Poste, premier employeur public après l'Education nationale, est aussi le premier employeur de personnel précaire : CDD, CES, apprentis peuplant désormais les services, employés dans des conditions d'illégalité généralisée par rapport au code du travail ; il y a en moyenne 50 000 précaires à la Poste pour 230 000 agents statutaires.

L'utilisation de la précarité comme outil de destructuration des organisations du travail et des acquis statutaires du personnel fonctionnaire a pesé lourd sur décembre : les précaires ont massivement participé aux grèves des centres de tri, et dans de nombreux centres, le conflit s'est durci et prolongé, comme à Caen pendant 33 jours, pour la transformation des CDD en CDI sur des horaires décents. La prise en compte de la défense des précaires par le personnel fonctionnaire est une des avancées les plus caractéristiques de ce conflit et de son caractère profondément solidaire et non corporatiste.

Enfin, il faut noter que les «nouvelles» conceptions d'organisation du travail et surtout de gestion des agents au quotidien, créent une ambiance de désespérance et de déshumanisation qui rendent explosif le climat dans les établissements.

Dans les nouveaux établissements, la Poste introduit des méthodes de «management» généralisant le travail en petites équipes autonomes en compétition entre elles. Elle casse les solidarités existantes



dans les équipes classiques, érige l'individualisme et la compétition en principe d'organisation. Or les centres de tri sont précisément des établissements où la solidarité, le collectif, sont profondément enracinés, forgés par les particularités du travail et les contraintes (travail de nuit par exemple), et les résistances collectives à la hiérarchie.

Ces valeurs profondes avaient été niées, étouffées, mises sous le boisseau par 15 ans de libéralisme triomphant jusqu'à l'obscénité. Mais elles n'avaient jamais été éradiquées.

Tendant la main aux cheminots, aux agents de la RATP, aux enseignants, aux hospitaliers, aux communaux... les agents des centres de tri, profondément mobilisés contre le plan Juppé, ont également fait payer à leur direction une dérive inin-

terrompue vers une gestion de type privé niant toutes les valeurs attachées au service public et aux garanties statutaires.

Soyons persuadés que ce mouvement est et restera dans les centres de tri comme un formidable point d'appui pour bloquer les processus en cours de privatisation, de précarisation à outrance, de casse des services, et de montée d'un comportement arrogant des «décideurs» qui rêvent d'un retour en fanfare au XIV^e siècle, c'est-à-dire au règne de directions niant le droit social et les exigences émancipatrices des exploités.

Jean-Louis MARZIANI secrétaire de SUD-PTT 94

Le sida sur les lieux de travail

Il y a encore quelques années, des rumeurs angoissantes circulaient dans les entreprises, à propos des risques de transmission du sida. Ou, plus grave, chacun gardait ses angoisses pour soi, et se tenait à l'écart de tel collègue, par «prudence». Depuis, un gros effort d'information(1) a été mené, par Aides et d'autres associations, parfois avec le concours des medias ou des pouvoirs publics. Peu à peu, des préoccupations plus précises et plus rigoureuses se sont constituées : ne pas négliger les risques, même très faibles, de contracter le virus dans l'activité professionnelle ; ne pas les surestimer non plus ; et faire en sorte que les personnes séropositives ou malades ne se trouvent pas exclues du travail.

On peut évaluer à une trentaine jusqu'à présent le nombre de cas de sida contractés dans le travail, et généralement pris en charge comme accidents du travail. Le risque est présent chez les salariés des hôpitaux, surtout dans les secteurs de soins aux malades du sida, mais aussi dans les autres services hospitaliers et les laboratoires de recherche biomédicale.

Le risque de contamination

Le premier danger est de se piquer soi-même avec une seringue infectée. En principe les capuchons sur les aiguilles permettent au personnel d'être bien protégé. Mais la vraie cause de risque est la hâte qui caractérise la vie de travail dans beaucoup de services. Il faut parfois arbitrer entre des précautions à prendre et la nécessité de se dépêcher. La même remarque vaut pour d'autres situations éventuellement dangereuses : tout contact avec le sang humain, pour un salarié ayant lui-même une plaie à la main ou de l'eczéma. Cette forme de

risque concerne, non seulement les agents des hôpitaux, mais les sons-traitants ou intérimaires qui nettoient les laboratoires et évacuent les déchets. Et c'est vrai aussi, au-delà de l'hôpital, pour des professions moins exposées mais moins protégées, comme les éboueurs ou les personnels d'entretien des parcs, qui ne sont pas complètement à l'abri d'une contamination accidentelle.

Le risque est tout de même très faible, beaucoup moins important que pour d'autres virus comme l'hépatite B, virus plus résistant et plus contagieux. Mais celui-ci ne représente pas le même danger mortel, et peut être combattu par le vaccin. Il y a en fait une action globale à mener contre les risques biologiques en général, et la réglementation récente offre aux comités d'hygiène et de sécurité des conditions de travail un point d'appui solide.

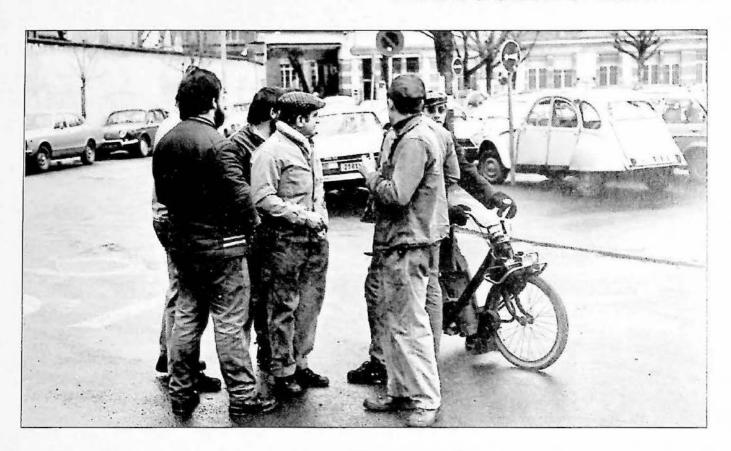
Quant à la contamination, en milieu de travail, du fait d'un salarié séropositif, elle est exclue. Il n'y a, de ce point de

Un document vidéo adapté au milieu de travail

Le mur du secret est un film de 15 minutes, réalisé en 1993, et qui s'appuie sur les témoignages de cinq patients séropositifs exerçant une activité professionnelle. Les thèmes abordés : dire ou ne pas dire sa séropositivité, le secret médical et le devoir de discrétion, la nécessité de conserver l'insertion par le travail, le besoin de soutien et la difficulté de communication, l'évolution de l'infection et les contraintes du suivi médical et le rôle de solidarité de l'environnement professionnel.

Ce film est édité, produit et commercialisé par Mille Images, 13 rue des Trembles, 38100 Grenoble, téléphone : 76 33 39 59.

ECOLOGIE DU TRAVAIL



vue, aucune contre-indication au travail d'une personne porteuse du virus, même s'il s'agit de personnels soignants, sauf en cas de saignements abondants - ce qui ne se produit pas en situation de travail.

Plus compliquée est la situation d'un salarié, non seulement séropositif, mais malade du sida, atteint de déficience immunitaire. Le risque est qu'il transmette, non le sida, mais une autre infection comme la tuberculose, qu'il n'aura pas les moyens de combattre ou d'éviter. Deux remarques tout de même : la plupart des personnes en contact avec le malade (sauf s'il s'agit d'autres malades du sida, ou de très jeunes enfants) disposent, elles , des protections immunitaires. Et les malades du sida, en période de pathologie infectieuse, sont presque toujours en arrêt de travail.

Aménager les conditions de travail des malades du sida

Le principal enjeu demeure donc d'aménager les conditions et les relations de travail pour permettre aux malades de poursuivre s'ils le souhaitent une vie professionnelle satisfaisante. Le minimum est déjà qu'ils soient, autant que possible, à l'abri des causes d'infection

(les crèches, par exemple, constituent de vrais bouillons de culture pour les bactéries). Au-delà, il faut obtenir que la collectivité de travail se comporte raisonnablement vis-à-vis des cas de sida. Les licenciements ou les refus d'embauche sont moins fréquents qu'il y a quelques années. Les campagnes de presse, les informations écrites ou les films (voir encadré) dans l'entreprise, les séances de formation spécifiques financées par le ministère de la Santé, l'action de Aides(2) ou Act Up, ont fait évoluer les mentalités, avec cette conséquence un peu paradoxale : les malades, mieux épaulés par ailleurs, sont devenus plus discrets sur leur état, ce qui ne facilite pas la mise en oeuvre du soutien dont ils pourraient avoir besoin sur leur lieu de travail.

Reconnaissance et soutien

Ce soutien doit notamment leur permettre de s'absenter quand leur santé ou leur traitement le nécessite. Un moyen possible est la reconnaissance d'un statut de travailleur handicapé, appellation qui n'est pas réconfortante, mais qui permet d'user de dispositifs avantageux, y compris pour l'entreprise. Quand l'encadrement est compréhensif, le problème se règle assez bien. C'est plus délicat quand l'entourage de travail fait preuve d'hostilité ou que les critères de rentabilité sont appliqués avec brutalité.

Pour l'instant, dans le domaine des maladies graves, le cancer donne lieu à des négociations moins rudes que le sida, en matière d'aménagement des situations de travail. Demeure encore l'idée que le cancer arrive à n'importe qui, alors que le sida serait dû aux moeurs du malade ou à son imprudence. Depuis l'affaire du sang contaminé, ce point de vue évolue. Mais on en revient ainsi à la question décisive de l'information : plus on parlera de façon claire et précise des modes de transmission du sida, mieux cela vaudra pour chacun, dans le travail comme au dehors.

Serge Volkoff

⁽¹⁾ Voir par exemple la brochure Sida et entreprise: agir pour prévenir, éditée par l'Agence Française de Lutte contre le Sida et la Mutualité française - s'adresser au CFES, 2 rue Auguste Comte, 92170 Vanves.

⁽²⁾ Aides peut proposer des intervenants pour des formations ou informations : 247 rue de Belleville, 75019 Paris, tél. (1) 44520000, minitel 3615 Aides

SUPERSTRUCTURE

45° congrès de la CGT LE GRAND REVEIL ?

En plein coeur du mouvement social de décembre 1995, le Congrès de la CGT a failli se tenir... dans la rue! Un «retour à la raison» lui a permis de confirmer les transformations entreprises (parfois dans la douleur). Une fois de plus, la CGT se trouve au milieu du courant.

Chacun sait combien il est difficile de faire avancer un voilier quand il n'y a pas de vent. Les efforts pour donner une nouvelle jeunesse à notre centenaire se sont faits au risque d'entraîner des déchirements, des fractures qui l'auraient considérablement affaiblie.

La volonté de poursuivre les récentes transformations a été affirmées dès le rapport d'ouverture de Louis Viannet : transparence des chiffres d'adhérents. sortie de la FSM, démarche de proposition qui doit accompagner les protestations, ouvertures nécessaires sur l'Europe, place revendiquée dans la CES, défi des solidarités nouvelles à construire avec les chômeurs et les exclus, investissement du champ de la négociation, volonté unitaire réaffirmée et sa mise en pratique, place des ingénieurs, cadres et techniciens avec l'UGICT structurent le rapport oral qui est plébiscité : sur 855 délégués, 18 abstentions, 7 contre, on peut à ce moment penser que le Congrès est fini d'autant plus que de nombreux délégués dopés par les luttes en cours proposent de rejoindre les manifestants. Après un débat intense la raison l'emporte. Seule une délégation manifestera. Le Congrès continue.

Ou plutôt, le congrès commence. Ceux qui croient à la légende d'une CGT unanimiste applaudissant au métronome seront déçus.

Les hormones de transformations

massivement instillés dans les textes provoquent des réactions de méfiance, voir de rejet. Selon les questions, il se trouve souvent entre un tiers et un quart des délégués pour affirmer leur différence.

Quelques points cristallisent les résistances. Le débat sur les statuts (adoptés par 65,89 % pour 10,04 % abstentions, 24,07 % contre) confirme l'enracinement de la CGT dans l'histoire, le poids des traditions, mais aussi son vieillissement. Le simple fait que quelques phrases soient déplacées génère des crispations difficiles à comprendre pour un jeune adhérent. Il est vrai que l'on touche aux symboles, aux identités déjà fortement chahutés après le chute du mur de Berlin.

Les mêmes réactions se retrouvent pour l'élection de la Commission exécutive. Quelques camarades vont être pris comme victimes expiatoires. Quand tout va trop vite, il peut être tentant de se réfugier dans la négation, le refus et le rejet de ceux qui ont porté trop tôt les changements.

Ces réflexes n'ont eut qu'une portée limitée. Seulement un tiers des mandats ont été conduits à raturer quelques camarades. Une large majorité s'est prononçée pour poursuivre le mouvement à l'image de la dynamique des grèves et manifestations dans lesquelles, la totalité des responsables, de toutes sensibilités et de tous niveaux se retrouvent.

L'idée du rassemblement «Tous ensemble...» des manifs a fini par s'imposer dans un Congrès qui n'était pas joué d'avance. Les transformations réalisées en appellent d'autres. Les repères et valeurs de référence demeurent le bien commun dans la maison CGT. Se pose la question de leur traduction dans une cohérence qui ne soit pas la soumission à un programme commun ravaudé par des partis politiques sonnés par 14 ans de «miterrandisme». Le mouvement social a montré ses exigences propres. Elles ont marqué le Congrès. Il souhaite un projet, des propositions, des constructions qui ne s'élaborent pas en dehors de lui : un syndicalisme unitaire, rassemblé et de lutte en phase avec les aspirations à des solutions concrètes, construites avec les salariés dans leurs diversité de situation professionnelle et d'opinions. Les moyens de les concrétiser restent à organiser.

La nouvelle formule de direction composée d'un bureau syndical «désacralisé» et d'une CE réduite en nombre, devant un CCN revalorisé, laissent du champ au Secrétaire général pour tenir le centre de gravité d'une organisation en mouvement. La volonté d'ouverure aux jeunes, aux femmes, aux responsables d'entreprise sera-t-elle de pure forme en se révélera être un point d'appur pour accélérer la recherche de solutions fécondes? Le jeu est ouvert, aucun des participants actuels ne sera capable de l'emporter ni contre, ni sans les autres.

À l'opposé, Nicole Notat, en choisissant d'aligner aux forceps l'appareil CFDT actuel sur la négociation des miettes de la dogmatique libérale, a paradoxalement rendu service à la CGT : elle montre ainsi par défaut qu'il peut exister un autre syndicalisme après la crise. Le pôle de soumission aux rengaines de la droite et du patronat qu'elle tente de constituer renforce le potentiel de rassemblement dans la CGT elle-même et par conséquence de proche en proche loin en dehors d'elle. Le rêve de recomposition du syndicalisme est en passe de changer de camp. La capacité de la CGT de faire vivre en son sein les différences anciennes et d'en agréger de nouvelles sera la clef de la voûte de la possibilité d'un syndicalisme de classe rassemblé.

Le Congrès, en surfant sur le réveil du mouvement social a su éviter la tentation du bateau ivre. Le cap des tempêtes, des 50° rugissants, passé, il sera nécessaire de réparer les avaries, de trouver une route qui permette à la flottille du syndicalisme français de voguer vers les terres promises du 21° siècle.

Louis Viannet se trouve reconduit en position de juge arbitre. Saura-t-il poursuivre l'impulsion des transformations pour faire de la CGT un navire amiral
capable de sortir du calme mortel de la
rade passéiste, de rassembler le syndicalisme qui refuse la séduction des sirènes
d'une modernité de pacotille exhumée
des mânes des dames de charité du XIX°
siècle?

Jean-Claude Gagna

PARLONS-EN

Obstinément!

En complément du dossier sur le conflit de décembre, nous présentons ici un certain nombre d'approches sur la réduction du temps de travail.

Obstinément, Collectif persiste à poser cette question. Après le débat sur la nécessité d'une loi-cadre pour la réduction du temps de travail (n°25), après la présentation de la proposition de J.P. Brard (n°25) et de la CGT de Peugeot (n°26), le débat semble changer de terrain et s'orienter vers les entreprises, loi quinquennale oblige.

Aujourd'hui, le débat est au point mort. La faute n'en incombe-t-elle pas au mouvement de décembre, qui a «oublié» de porter les revendications des chômeurs, et notamment le droit à l'emploi ? Certes, l'embauche des précaires a été une dimension partout présente aux PTT, comme le soulignent les participants au grand entretien.

Mais pour avoir participé à des assemblées sur ma ville et dans mon entreprise (Air France), j'ai eu l'impression d'une prudence sur cette revendication. Mouvement défensif au départ, le rapport de force ne permettait pas de s'attaquer au plus gros morceau : le chômage.

Si l'on peut faire un reproche aux responsables des grandes confédérations qui participaient au mouvements, c'est de s'être plié à ce «minimum» de départ. Quand le mouvement cherchait un nouvel oxygène, au lieu de proposer de s'élargir vers le privé, en demandant de revenir aux 37.5 ans de cotisation pour tous, et vers le mouvement social et les chômeurs à travers la revendication d'une réduction du temps de travail, les confédérations en sont restées à l'opposition au plan Juppé.

Mais au fil des jours, dans les assemblées, la question du chômage est montée, et la réponse évidente de la réduction du temps de travail trouvait un écho grandissant... sans trouver de réponse nationale.

La réduction du temps de travail est aussi une revendication d'une autre nature : elle exprime un rapport au travail différent, on ne réclame plus de travailler, mais au contraire de se libérer du travail. L'exigence de financer cette mesure sans perte de salaire, donc en redistribuant les richesses, porte la question sur le terrain des inégalités sociales. A travers cette demande qui émergeait à la base, les salariés en conflit se lançaient dans une remise en cause de la société. Ne plus faire payer les plus pauvres à travers le plan Juppé, se battre pour une nouvelle société, où le travail ne serait plus la seule valeur, la continuité était évidente.

Si les chômeurs ont réagi si fort contre les syndicalistes, lors de l'assemblée d'AC! en janvier 1996, c'était parce que le mouvement de décembre s'était arrêté à leur porte. Il était donc normal pour nous de compléter le dossier sur le conflit de décembre par le point sur cette question. Pour préparer la prochaîne mobilisation, qui ne pourra plus faire l'économie de cette dimension...

Flexibilité et temps partiel

Le chômage est toujours présent. Face à cet échec évident de toute la politique menée depuis des années, le gouvernement se voit obligé de répondre. Il lui faut de plus désamorcer ce paradoxe : certains travaillent de plus en plus, et d'autres de moins en moins. C'est donc le temps de travail qui se trouve au centre des nouvelles mesures, avec un objectif : déconsidérer une véritable réduction du temps de travail accompagnée d'une redistribution des richesses (Michel Husson).

Cet enjeu du temps se retrouve dans la montée du chômage partiel : celui-ci opère une réduction du temps de travail avec réduction du salaire, et marginalise par ce biais une partie des salariés, les femmes (Marie-Christine Rambaud).

Tout prouve que ces politique dites «d'emploi» sont un échec. Le bilan des accords sur la flexibilité montrent que les pertes d'emplois ne sont pas évitées (Catherine Bloch-London). Ce bilan est d'autant plus d'actualité que le gouvernement -accompagné malheureusement par des «syndicalistes» comme N. Notat - fait de la flexibilité un de ses prochains objectifs.

Alors, obstinément, nous revenons à notre proposition : la réduction du temps de travail sans perte de salaire. L'assemblée de janvier d'AC! (René Seibel) a réaffirmé cet axe, en montrant qu'on ne peut se battre, comme chômeur et comme salarié, sans se battre contre le chômage.

Louis-Marie Barnier

PARLONS-EN

Le temps partiel et les femmes

Le temps partiel concerne (ou «frappe» ?) les femmes en particulier : en France, 80% des travailleurs à temps partiel... sont des travailleuses. Et le temps partiel progresse rapidement dans notre pays. La proportion des salariés à temps partiel est maintenant supérieure à 15%.

Temps partiel signifie-t-il temps réduit avec salaire réduit ou temps «choisi»? Des études récentes montrent qu'en France, cette solution est essentiellement du «temps contraint» pour les femmes, dans des secteurs peu rémunérateurs, avec des salaires réduits et des contraintes d'horaires fortes

Cependant (paradoxalement ?), il existe une forte demande pour le temps partiel, c'est-à-dire pour travailler moins. Deux études du Crédoc (Centre d'études sur la consommation) montrent que 25 % des femmes et 17 % des hommes souhaitent une réduction de 20 % de leurs horaires actuels. Ce désir (qui, fait nouveau, s'affirme aussi chez les cadres) se heurte cependant à la contrainte salariale, sur fond de faiblesse de salaire. Rappelons que 80 % des femmes gagnent moins que le plafond de la Sécurité sociale : 12.800 Frs.

Enregistrant cette tendance de fond de la société salariale, les mesures d'aménagement du temps partiel est un axe priviligié à la fois du gouvernement à travers la loi quinquennale, et des secteurs en sureffectifs. Ainsi de la banque (Crédit Lyonnais, Société générale avec des postes «en binôme» : occupés par deux salariés) et les assurances (Axa, UAP, Gan, AGF), activités très «féminisées», où les directions offrent des possibilités de réduire le temps de travail sans subir une baisse proportionnelle de leur salaire.

Mais ceci constitue des exemples d'exception - des secteurs ayant les moyens financiers d'assumer des sureffectifs, tout en «flexibilisant», et en réussissant à se doter d'une certaine «vitrine» sociale.

Source de discrimination

Le temps partiel est par ailleurs une pratique qui se répand partout en Europe. Et dans tous les pays européens, il a des caractéristiques communes : il concerne les femmes à 80 %, et pénalise le travail féminin. C'est la conclusion d'un groupe de recherche du CNRS, le MAGE (MArché du travail et GEnre)¹¹ créé en 1995 sous la direction de Margaret Maruani, et qui suit désormais ce phénomène. Selon Rachel Silvera, économiste et membre de ce groupe, « la plupart des travaux sur la question soulignent à quel point le temps partiel est source de discrimination du fait des politiques des entreprises

utilisatrices et des politiques publiques d'incitation au temps partiel(...). Il reste plus souvent concentré dans un petit nombre de services peu qualifiés, offrant des condituue de travail et de rémunérations discriminantes. » Pour Maruani, le temps partiel est même «la figure emblé aurapie de la division sexuelle du marché du travail».

Mais il existe une différence fondamentale : il reste une caractéristique des femmes du Nord de l'Europe. Il ast très élevé aux Pays-Bas (59 % en 1992) et au Royaume-Uni (44%), mais très faible en Italie et au Portugal (8 %), et surtout en Grèce (6%). La France se situe dans la moyenne avec 28% des femmes actives travaillant à temps partiel.

En outre, les durées du temps partiel se diversifient considérablement. Et là aussi les différences nationales sont marquées : selon des statistiques européennes, hélas un peu anciennes - Eurostat 1988 - 30 % des travailleurs à temps partiel avaient des horaires de 25 heures et plus par semaine en France alors qu'en Grande-Bretagne, le temps partiel court dominait : près de 35 % travaillaient moins de 15 heures par semaine.

Enfin, la manière dont le temps partiel est vécu est très différente selon les pays. Au contraire de la France, où il est davantage assimilé à de l'«emploi réduit», aux Pays-Bas et dans les pays scandinaves la logique du temps choisi semble plus affirmée. Des arguments de poids viennent soutenir cette thèse : cette forme d'emploi est ouverte à des catégories professionnelles plus larges. Et les conditions de travail et de rémunération qui y sont attachées, sont plus favorables que dans le reste de l'Europe.

Quant à la France, rassurons-nous (ou craignons le pire?): Anne-Marie Couderc, ministre déléguée pour l'Emploi, a déclaré devant l'Assemblée nationale qu'elle était «déterminée à tout faire pour relancer une véritable politique en faveur des femmes» et qu'elle « annoncerait plusieurs mesures » dans la semaine du 8 mars, journée internationale des femmes...

Marie-Christine Rambaud

(1) GDR Mage, CNRS - IRESCO, 59/61 rue Pouchet - 75017 Paris. Tél : 40 25 10 37 - Fax : 40 25 11 70

Les substituts à la réduction de la durée du travail

La question de la réduction du temps de travail est perçue par tous comme un enjeu politique majeur. Mais où en est-on dans la pratique ?

Depuis 1982, la durée collective de travail ne diminue plus. Elle stagne autour de 39 heures en moyenne, ce qui ne veut pas dire qu'il n'existe plus de longues durées de travail : en 1995, 14% des ouvriers travaillent plus de 40 heures hebdomadaires. En réalité, la durée moyenne offerte a baissé de 3% entre 1987 et 1994, du fait de la progression du travail à temps partiel qui concerne 15,6% des actifs en 1995 (contre 12,9% en 1992). Elle a même baissé de 1% au cours de la dernière année.

Aménagement contre réduction

Cette distinction est essentielle, parce que la réduction collective de la durée du travail n'est plus un objectif pour les pouvoirs publics, ni bien sûr pour le patronat, mais au mieux une éventuelle contrepartie à des formes d'aménagement du temps de travail de plus en plus sophistiquées et de plus en plus contraignantes pour les salariés (se traduisant par des horaires irréguliers, décalés, imposés, des astreintes plus fréquentes...).

Ces diverses formes d'aménagement du temps de travail (ATT) - modulations, annualisation, équipes mobiles et de fin de semaine, temps partiel annualisé, etc. - ont pour objectif de faire du temps de travail une variable d'ajustement afin de permettre aux entreprises de mieux s'adapter aux fluctuations de la demande, de permettre une plus grande amplitude d'ouverture des services et une meilleure rentabilisation des équipements.

La dérégulation négociée au niveau de l'entreprise

Toutes ces formes d'ATT se mettent en place par négociation, originalement de branche et, depuis 1986, essentiellement d'entreprise. Elles ont pour effet de déroger aux règles fixant la durée collective du travail. Ainsi, la plus courante d'entre elles, la modulation permet de faire varier la durée hebdomadaire du travail sur l'année ou partie de l'année avec des périodes basses (pouvant être de zéro heure) et des périodes hautes (44 heures maximum), à condition que la durée hebdomadaire moyenne soit de 39 heures. Cela permet de ne pas payer d'heures supplémentaires en période haute, ni de

chômage partiel en période basse. Les contreparties sont laissées à l'appréciation des partenaires, et en général elles sont très faibles et prennent rarement la forme de réduction du temps de travail (RDT)

Cependant, la durée légale reste fixée à 39 heures. C'est la seule norme de durée collective. Elle fixe le seuil de déclenchement des heures supplémentaires, du chômage partiel, et sert à délimiter le temps plein du temps partiel. (inférieur à 4/5° de la durée légale). Il s'agit en quelque sorte d'un garde fou ; C'est pourquoi une partie du patronat (Guillen de l'UIMM) a même proposé de supprimer la notion de durée légale. Ce qui signifierait la disparition de toute notion de durée collective du travail, la durée se négociant individuellement au niveau du contrat de travail, et entraînerait donc la disparition de la distinction entre temps plein et temps partiel. Ce n'est qu'une proposition provocatrice, mais elle a le mérite de souligner l'importance que revêt le maintien de cette

La négociation de branche a très peu d'impact en matière de temps de travail, c'est au niveau de l'entreprise que se négocient les diverses formes d'ATT. Même si le nombre d'accords sur le temps de travail augmente (900 en 1982,

ENQUETE AU CŒUR

3300 en 1995), cela reste modeste au regard des effectifs salariés couverts (8%, hors effectifs Fonction publique) et concerne surtout les grandes entreprises. Il faut rappeler que les petites n'ont généralement pas de représentants syndicaux.

Ces accords négocient très rarement une réduction collective de la durée du travail (3% seulement l'ont fait en 1992, 4% en 1993 et 5% en 1994), mais dans un cas sur deux un dispositif d'ATT - surtout la modulation (1 accord sur 5) D'ailleurs. la réduction de la durée du travail négociée fin 1992- début 1993 a correspondu à une logique défensive. Face à l'envolée catastrophique du chômage, dans une centaine d'entreprises des accords dits de « partage du travail » ont été négociés. En réalité ils visaient un partage des salaires (cf. « Des accords collectifs au tout temps partiel: le partage du travail contre les femmes », AC ! - Données et arguments n°2). Face à des difficultés économiques, l'objectif était de sauvegarder des emplois et non d'en créer. La RDT n'était pas systématique, un tiers des accords se contentant de réduire la masse salariale. En fait, lorsqu'elle existait, la RDT n'était en général qu'une contrepartie à la baisse des rémunérations. Finalement ces expériences sont restées isolées et sans lendemain et, dans la majorité des cas, n'ont fait que différer des licenciements.

L'annualisation ou la flexibilité élargie

La loi quinquennale de décembre 1993 a assoupli la modulation, devenue annualisation (ou modulation de type III). Par simple accord de branche, d'entreprise ou d'établissement, il est désormais possible de faire varier la durée du travail sur toute ou sur une partie de l'année, à condition de respecter la limite de 10 heures journalières ou 48 heures hebdomadaires, sans payer d'heures supplémentaires, sans obligation d'embauche, mais avec obligation de réduire la durée du travail, sans toutefois fixer le volume

de la réduction ! A la mi-1995, on recensait seulement une cinquantaine de ces accords. Comme pour la modulation «classique», ces accords ne concernent en général qu'une partie des salariés. L'effet sur l'emploi apparaît très limité : maintien de l'emploi dans la majorité des cas. La réduction de la durée du travail (le plus souvent hebdomadaire, mais parfois sous forme de jours de congés) est faible : rarement plus d'une heure hebdomadaire, et elle n'est intégralement compensée au niveau du salaire que dans un cas sur trois !

Mais la loi quinquennale a fait encore mieux : l'annualisation peut se conjuguer avec le temps partiel, cela s'appelle du «temps partiel annualisé» (l'ancienne intermittence associée au temps partiel). Le salarié signe ainsi un contrat de travail prévoyant une durée annuelle de travail correspondant en fait à une moyenne hebdomadaire à temps partiel (autrement dit inférieure à 32 heures). Mais en réalité il va devoir travailler certains moments à temps plein, et d'autres ne va pas travailler du tout. Cela permet au patron de ne faire travailler le salarié que lorsqu'il en a besoin et d'éviter de payer des heures supplémentaires et de passer par le chômage partiel. L'attrait de cette formule semble attirer d'autres secteurs que les habituels utilisateurs d'intermittence que sont les hôtels-cafés-restaurants et autres activités saisonnières!

L'amendement Chamard, ou beaucoup de bruit pour rien

La palme revient incontestablement à l'article 39 de ladite loi quinquennale. Lorsque le débat sur la RDT est ressorti des oubliettes, tiré notamment par les négociations et les conflits qui ont débouché sur les accords dits de « partage du travail », les «experts» s'en sont emparés avec le tapage dont on se souvient. Ce fut la proposition de Larrouturou sur « la semaine de 4 jours ». La montagne a accouché d'une souris : les entreprises qui se proposent de réduire la durée col-

lective du travail de 15%, d'embaucher 10% de leur effectif initial, et de maintenir ce nouvel effectif pendant 3 ans se voient octroyer une aide de l'état (40% d'exonération de charges la première année, 30% les deux suivantes)! Ces conditions sont tellement restrictives qu'à ce jour, seuls 12 établissements, dont 9 briocheries Pasquier l'ont fait! Beaucoup de bruit pour une centaine d'emplois créés (sur 1065 concernés par la RDT) et à quel prix: les salaires n'étant que partiellement maintenus (perte de 5 à 15% dans les établissements Pasquier), ce qui est parfaitement légal!

Le temps partiel contre la RDT

Dans la mesure où il bénéficie d'une aide de l'Etat, le temps partiel est beaucoup plus attractif pour les entreprises. Dès 1992, le gouvernement Bérégovoy a institué un abattement de 30% des charges patronales pour toute embauche en CDI à temps partiel (entre 19 et 30 heures hebdomadaires) ou toute transformation de temps plein en temps partiel (à condition qu'il y ait compensation du volume horaire). De plus cette aide est pérenne, autrement dit elle dure aussi longtemps que le contrat salarial. La loi quinquennale l'a rendue encore plus attractive pour les entreprises, l'élargissant aux temps partiels compris entre 16 et 32 heures, et surtout au temps partiel annualisé! L'absence de contrôle de l'administration (l'abattement est octroyé par la direction départementale du travail, mais le contrôle reviendrait à l'URSSAF. qui n'en a pas les moyens) permet toutes sortes de détournements de fait, comme par exemple faire passer à temps partiel les salariés d'un établissement et prétendre compenser par des embauches dans un autre établissement éloigné! Il n'est donc pas étonnant que cette mesure ait rencontré un succès considérable : 450 000 contrats entre 1992 et 1994, dont 180 000 pour la seule année 1993.

Pour les entreprises, le temps partiel représente un outil de flexibilité permet-

ENQUETE AU CŒUR



tant de s'adapter au plus près aux fluctuations de l'activité, notamment journalières. C'est ainsi que la grande distribution règle le problème de fluctuations de sa clientèle (affluence le samedi et en fin de journée) en embauchant comme caissières des temps partiels sur des contrats courts, en utilisant au maximum les heures complémentaires qui, à la différence des heures supplémentaires, ne sont pas majorées. Celles ci ont été limitées (loi de décembre 1992) au dixième de la durée contractuelle avec possibilité de négocier au niveau de la branche une extension au tiers de la durée contractuelle. Ce que se sont empressées de faire une douzaine de branches, dont certaines ont dû proposer en contrepartie une durée contractuelle entre le mi-temps et 22 h!

Parallèlement, la négociation d'entreprise sur le temps partiel s'est développée : 80 accords en 1990, 360 en 1994. Certains relèvent d'une logique «défensive», identifiée dans les accords de « partage du travail ». Mais d'autres , notamment dans les banques, assurances (AXA, par exemple), à EDF-GDF mettent en place le temps partiel par une démarche volontariste et «offensive» prévoyant des embauches compensatrices et des incitations financières complémentaires. La palette des formes de temps partiel proposée est large, de la semaine de 4 jours, au temps partiel scolaire, forme de temps partiel annualisé prévoyant de travailler à plein temps ou par exemple à 80% pendant l'année et pas du tout pendant les vacances scolaires. Tout laisse à penser que les mères de familles en sont la cible, et que cela s'apparente à un partage sexué du travail!

Le temps partiel, on l'a vu, permet un abaissement du coût du travail. En effet, l'abattement de 30% peut se cumuler avec l'allégement des charges patronales sur les bas salaires (jusqu'à 1,2 fois le SMIC), institué par la loi quinquennale et renforcé par le plan Juppé de l'automne 1995. Dans ce cas, les charges patronales d'un smicard à mi-temps sont réduites de 22%. Un smicard à mi-temps ne «coûte» plus que 13% de charges patronales ! Cela marche d'autant que le temps partiel concerne surtout les emplois non qualifiés, donc faiblement rémunérés : femmes de ménage, nettoyeurs, caissières, serveurs...

L'argument avancé par les pouvoirs publics pour multiplier les aides visant à la diminution du coût du travail à temps partiel est l'incitation à la création d'emplois. Mais une étude du Ministère du travail a montré que l'abattement n'avait un effet incitatif sur l'emploi que dans un cas sur quatre.

Certes, l'emploi à temps partiel a beaucoup progressé : 9,2% des actifs en 1982, 12,7% en 1992 et 15,6% en 1995, soit 3 455 000 actifs. Mais il s'agit en

réalité d'une substitution massive d'emplois à temps partiel aux emplois à temps plein : entre 1982 et 1992, 845 000 emplois à temps partiel ont ainsi été créés : un nombre équivalent à celui de l'ensemble des créations nettes d'emploi.

Le temps partiel concerne toujours er, priorité les femmes : huit emplois à temps partiels sur dix sont occupés par des femmes, et près d'une salariée sur trois travaille à temps partiel. Mais le temps partiel se développe aussi chez les jeunes : un jeune de moins de 25 ans sur quatre travaille à temps partiel. Et il ne s'agit pas d'un choix, mais d'une forme d'entrée sur le marché du travail de plus en plus répandue, se conjuguant avec précarité, puisque la plupart des «contrats aidés», CES et autres stages sont à temps partiel.

D'ailleurs les salariés ne l'acceptent que faute de mieux, pour éviter le chômage : quatre sur dix souhaiteraient travailler davantage. C'est même le cas de 72% des hommes de 25 à 39 ans et de 64% des jeunes femmes de moins de 25 ans. Autant dire que le travail à temps partiel recouvre un important sousemploi!

En conclusion, il apparaît clairement que le temps partiel et réduction collective et généralisée de la durée du travail sont antagoniques. D'ailleurs, plus le temps partiel se répand, plus on restreint le nombre de salariés du champs de la réduction collective du temps de travail. Quant à l'accord interprofessionnel du 31 octobre 1995 (non signé par la CGT), il n'y en a rien à espérer : il se limite à pousser les branches à négocier avant juillet 1996 une RDT, sans fixer aucune obligation de volume, sans garantie quant au maintien des salaires, avec des contreparties en emplois non chiffrées, mais avec, par contre, un encouragement à l'annualisation du temps de travail!

Karine Delowen

Leur réduction du temps de travail et la nôtre

Après l'accord du 31 octobre sur le temps de travail, c'est Juppé lui-même qui a tenu à inscrire ce thème à l'ordre du jour du sommet social de décembre. Quant à Millon, il propose les 32 heures. à l'échelle de la région Rhône-Alpes. Que faut-il en penser ? 1996 sera-t-elle l'année où la durée légale du travail recommencera à baisser après avoir été obstinément maintenue à 39 heures par semaine depuis 1982 ?

Ce nouveau discours gouvernemental est d'abord un formidable aveu d'échec. Alors qu'il avait récusé l'idée de réduction du temps de travail au cours de sa campagne, le Président fraîchement élu a visité en grande pompe l'usine de brioches Pasquier, vitrine de l'aménagement du travail dans le cadre de la loi quinquennale, et a fait une nouvelle allusion lors de ses vœux. Cela s'explique aisément par l'incapacité des autres mesures pour l'emploi à faire reculer le chômage. La brève reprise étant terminée, le chômage a en effet repris sa course ascendante, et l'objectif du ministre du Travail, Jacques Barrot, est plus que modeste, puisqu'il se limite à vouloir en la hausse cette année. freiner L'instauration des CIE (Contrats-Initiative-Emploi) dont on promettait monts et merveilles n'aura eu pour seul effet - malgré une exonération particulièrement généreuse à l'égard des patrons que de faire un peu reculer la proportion de chômeurs de longue durée de plus de

deux ans, dont l'embauche ouvre droit à une dispense de cotisations sociales, et même à une rallonge de 2000 F par mois. L'idée néolibérale de baisse des charges pour créer des emplois ne devrait pas survivre à l'échec patent de cette expérience grandeur nature.

Mais cette offensive est aussi et surtout une tentative de fourguer, sous couvert de réduction du temps de travail, une
autre marchandise, à savoir l'annualisation. L'accord du 31 octobre, signé par
toutes les confédérations à l'exception de
la CGT, consiste à échanger une réduction du temps de travail contre une telle
modulation de la durée hebdomadaire.
C'est la même idée qui sous-tend les propositions que le gouvernement avance
dans la Fonction publique et qui consiste
à échanger une réduction globale du
temps de travail contre l'allongement des
plages d'ouverture, y compris le samedi.

Par rapport à une réduction du temps de travail conçue pour répartir le travail global entre tous les postulants à l'emploi, on devrait réserver le terme d'aménagement du temps de travail à ce type de montages. En effet, la différence essentielle est qu'ils ne sont tout simplement pas conçus pour créer des emplois. Et cela devrait être facile à comprendre : l'annualisation, ou de manière plus générale la modulation des horaires, n'a pas pour fonction d'augmenter les effectifs. Son objectif est au contraire exactement inverse puisqu'il s'agit, grâce à une gestion plus flexible de la force de travail, de s'épargner des embauches. La nouveauté est que la pénibilité accrue qu'implique cette modulation est payée, non pas sous forme de primes, mais sous forme de temps libre. Cette distinction absolument fondamentale entre réduction créatrice d'emplois et aménagement permet de poser un premier principe essentiel qui est le refus de voir la réduction des horaires servir de prétexte à une intensification de fait du travail. Cette dimension est primordiale du point de vue de la définition même de la revendication : si les salariés pensent que la réduction du temps de travail, c'est effectuer le même travail en moins de temps, alors il est sûr qu'ils n'en feront pas un thème de mobilisation.

Si par ailleurs il s'agit de faciliter encore plus le retour à l'intérim, aux CDD, ou tout simplement de vider de toute substance la notion même de durée légale du travail (c'est le rêve de tout patron), on retombe sur les mêmes travers que l'annualisation. Et l'on retrouve très vite aussi l'un des chevaux de bataille que le patronat n'a pas réussi à faire avancer, à savoir l'extension du travail à temps partiel, qu'ils appellent cyniquement «choisi». L'enjeu pratique est ici de ne pas échanger la réduction du temps de travail contre une discrimination supplémentaire à l'encontre du droit à l'emploi des femmes.

Entre la lutte contre le chômage et les tentatives de dévoyer la perspective de baisse du temps de travail, va donc s'ouvrir dans les semaines à venir un débat serré de clarification. Le projet de Millon, avancé au niveau de la région Rhône-Alpes, et qui propose les 32 heures payées 35, est de ce point de vue particulièrement représentatif. L'examen critique de ce projet a donné lieu à une très ferme prise de position du collectif

DONNEES ET ARGUMENTS

AC! de Lyon, dont nous reproduisons les principaux extraits ci-contre. Ces travaux pratiques ont l'intérêt de mieux faire comprendre la nécessité avancée en conclusion par les camarades de Lyon d'une « loi-cadre pour la semaine de 32 heures, avec embauches proportionnelles, sans perte de revenu ».

Le patronat préfère évidemment les négociations par branche, et c'est l'un des grands principes de l'accord, par ailleurs assez creux, signé le 31 octobre dernier. Or, cela revient à soumettre le projet d'aménagement du temps de travail aux rapports de force spécifiques, et aux exigences propres au patronat de chaque branche. La réduction du temps de travail devrait au contraire être considérée comme une aspiration universelle et, à ce titre, se traduire par une réduction de la durée légale du temps de travail. Comme l'écrit également le collectif AC! de Lyon: « Nous rappelons que les 40 heures, les congés payés, le retraite à 60 ans, ont été institués par voie législative et ont été applicables à tous ». Voilà un rappel utile qu'il faudra garder présent à l'esprit.

Il faut ensuite s'exercer à faire les comptes. Ainsi, le projet Millon revient à réduire le temps de travail de 18 % (de 39 à 32 heures), tout en baissant les salaires de 10 % (39 heures payées 35). Dans ces conditions, il suffit que l'augmentation des effectifs ne dépasse pas 9,4% (35/32) pour que le coût salarial unitaire reste inchangé, sans parler des exonérations accessoires. C'est évidemment inacceptable, dans la mesure où il ne s'agit plus que d'un pur et simple partage du chômage qui s'accompagnerait de surcroît

Oui aux 32 heures pour tous Non aux 32 heures sans garantie d'embauches ni de revenu

Les propositions de Millon pour la « semaine de 32 heures » sont à l'opposé d'une vraie réduction du temps de travail créatrice d'emplois. Pire, elles ne peuvent que discréditer cette idée auprès des salariés. Déjà de mauvaises expériences de réduction du temps de travail ont été faites dans certaines entreprises : souvent perte de revenu, toujours aggravation des conditions de travail (flexibilité des horaires, travail de nuit étendu, et pour chaque heure travaillée on demande plus de production). Bien que fortement partisans de la semaine de 32 heures, nous combattons ces façons de procéder, d'où qu'elles émanent.

En proposant une perte de salaire, le conseil régional ne peut que soulever l'hostilité des salariés, qui ont déjà vu leur pouvoir d'achat bloqué pendant quinze ans. Rappelons que la part des salaires dans le PIB est passée de 69% à 61% de 1982 à 1993. Alors que le chômage augmente, les riches sont toujours plus riches. Il n'y aura pas de partage du travail sans une autre répartition des richesses.

En proposant un financement partiel par l'impôt, le conseil régional donne l'occasion aux entreprises de financer une partie du travail sur le dos des contribuables (notamment taxe foncière, taxe d'habitation, vignette). C'est reprendre d'une main ce que l'on n'aurait pas donné de l'autre, puisqu'il n'y a pas obligation d'embauches proportionnelles. Si certaines entreprises devaient avoir un soutien financier, cela ne saurait être général.

En n'établissant pas une proportionnalité entre baisse des horaires et embauches, le conseil régional autorise les entreprises à faire travailler encore plus des salariés déjà fortement sollicités. La réduction du temps de travail doit permettre de travailler moins, mieux et autrement.

En laissant chaque entreprise la possibilité de modifier ou pas ses horaires, le conseil régional propose un éclatement encore plus grand du monde salarial. Ce serait une atteinte grave au droit du travail par la perte de toute référence à une durée légale hebdomadaire. La réduction du temps de travail doit unifier au lieu de diviser. En incluant le temps partiel individuel à ces mesures, il leur donne leur véritable sens : un temps partiel collectif à l'échelle des entreprises.

En proposant une validité expérimentale la proposition du conseil régional ne peut induire qu'un nombre limité d'emplois, dont rien ne dit qu'ils ne seraient pas précaires. Trop de gens sont déjà dans cette situation. La réduction du temps de travail doit résorber l'emploi précaire et le temps partiel imposé.

Comité AC! de Lyon

d'une intensification du travail. Il faut au contraire le revendiquer clairement : le partage actuel de la valeur ajoutée entre salaires et profit est anti-emploi. Il doit donc être modifié si l'on veut vraiment créer des emplois, et cela passe par l'établissement d'un rapport de forces imposant une réduction du temps de travail au sens où nous l'entendons, autrement dit qui crée des emplois sans dégrader encore plus la condition salariale.

Michel Husson

J•A•N•V•I•E•R

Les participants du Forum national d'Agir ensemble contre le chômage sur les 32 h pour l'abolition du chômage ont refusé cette société libérale, de chômage et de précarité qui se développe dans notre pays.

Les 20 et 21 janvier 1996, à l'université de Saint-Denis, ils étaient trois cent cinquante à penser que les 32 heures hebdomadaires sont un premier pas vers l'abolition du chômage, une autre logique et un autre mode de développement qui impliquent une répartition plus juste des richesses.

Le mouvement social de novembre-décembre 95 contre le plan Juppé a été porteur de l'exigence d'une réduction du temps de travail et de la garantie d'un revenu suffisant pour que chacun et chacune, français ou immigré, puisse vivre dignement. Ce fut un mouvement de révolte contre le libéralisme, contre ces politiques de déréglementation, d'austérité qui frappent toujours plus les plus défavorisés et accentuent les inégalités dans notre société

Dans sa déclaration finale, AC! pose la question principale de l'unité entre les hommes et les femmes du public, du privé, des chômeurs et des précaires, sur des revendications communes qui expriment un projet de transformation de la société. Pourtant l'accord du 31 octobre dernier, signé par certains «partenaires sociaux» (sauf la CGT), les expériences financées par les dispositions de la loi quinquennale de Balladur, les lois Pasqua instaurant la préférence nationale pour tenter d'opposer français et immigrés, les initiatives de Millon et Alduy sur les 32 heures au rabais, la volonté de Juppé d'aboutir à un accord sur «l'aménagement et la réduction du temps de travail» d'ici juin prochain, ne sont qu'un arsenal destiné à introduire une annualisation du temps de travail. Cela ne peut aboutir qu'à une précarisation accrue, le développement du temps partiel imposé particulièrement aux femmes, une intensification du travail et une aggravation des conditions de vie, sans création d'emploi.

Chômeurs et salariés pour l'abolition du chômage

AC! condamne par avance tout accord qui serait passé entre «les partenaires sociaux» hors la participation des organisations de chômeurs et précaires. Il rappelle que la réduction du temps de travail ne peut réellement créer des emplois pour toutes et tous, qu'à condition d'être massive, rapide et générale, sur une base hebdomadaire, sans perte de revenu, sans dégradation des conditions de travail et fixée par une loi.

AC! s'est engagé à créer les convergences nécessaires avec les forces syndicales et associatives pour créer un large front contre le chômage et pour les 32 heures capable de dépasser les frontières de l'hexagone.

Des décisions d'actions ont été prises. La première vise à regrouper les chômeurs et les précaires pour exiger la renégociation de la convention UNEDIC, la participation des organisations de chômeurs à ces négroiations et surtout le maintien d'un parantie permettant aux chômeurs de avre dignement, ce qui nécessite d donner le mécanisme de l'AUD (cation unique dégressive) qui pri chômeurs de leurs moyens d'existe de leurs de le Une manifestation nationale aura tieu le 23 mars à Paris. Une deuxième initiative nationale de grand ampleur aura lieu au printemps, contre le chômage, pour les 32 heures par semaine, pour la création d'emploi et pour le droit à un revenu suffisant pour vivre dignement. Cette initiative prendra la forme de caravanes qui feront le tour des villes et agglomérations pour défendre ces exigences autour de réunions publiques, d'enquêtes auprès des salariés et des chômeurs et de signatures d'une cartepétition. Ces caravanes commenceront à l'occasion des manifestations du 1er mai, dureront tout le mois de mai pour converger début juin à Lyon où des manifestations seront organisées à l'occasion du G7 sur l'emploi.

La troisième initiative concerne une marche européenne contre le chômage en 1997. Cette année et l'année prochaine se tiendra une conférence inter-gouvernementale qui discutera de l'avenir de la communauté européenne. Pour AC!, l'Europe n'a de sens que si elle permet d'oeuvrer à l'amélioration des conditions de vie et de travail de chacun et chacune. Agir pour l'abolition du chômage doit dont être la priorité de toute construction européenne. AC! s'adressera aux organisations de chômeurs et aux syndicats de France et des pays européens pour tenter de réaliser des marches contre le chômage dans toute l'Europe au printemps 1997.

René Seibel.



La CFDT, c'est nous!

Pour éclairer le débat qui a lieu dans la CFDT depuis le conflit, nous vous livrons des extraits du rapport de la Branche Cheminots de la CFDT du 21 janvier 1996.

« C'est dans le bunker de son siège que la confédération a regardé passer un mouvement social des plus puissant, né après 1968. Puissant tant par le niveau de participation aux grèves qu'aux manifestations

Mouvement social où se sont empilés à la fois la contestation, la protestation, mais aussi des revendications sur des valeurs d'équité, d'égalité, de refus d'une société à deux vitesses (dont le refus du chômage et de l'exclusion); petits et grands gestes ont témoigné de solidarité et d'un grand appétit de débats et d'échanges, d'une aspiration à vivre autrement et donc réclamant des choix de société et pas des choix techniques ou financiers.

Aucune légitimité

L'appareil confédéral s'est empressé de tourner la page du congrès de Montpellier pour redevenir - ce que les congressistes et syndicats ont dénoncé majoritairement - l'auxiliaire social zélé des gouvernements et du patronat. Un sérieux coup de barre a été donné à la CFDT par N. Notat sans aucun débat préalable, et donc sans aucune légitimité, tout en cultivant l'art du mensonge et de l'exclusion.

Mensonge de prétendre qu'il faut soutenir le pan Juppé parce qu'il répondait à «90%» des revendications de la CFDT. Il y a place, face à ce plan, à une contestation des iniquités, insuffisances, limites et risques des dispositions de la réforme Juppé : le report de l'allocation de dépendance, les ponctions supplémentaires, insupportables pour les bas et les moyens revenus. Quant au régime universel, celui-ci n'a de sens que s'il pose en préalable la gratuité totale pour les personnes les plus démunies.

Curieux soutien

Mensonge de prétendre que la confédération a soutenu le mouvement des cheminots... Curieux soutien de Notat puisqu'en 4 semaines, nous ne l'avons jamais rencontrée, ni lue, ni discuté avec elle. Curieux soutien que de refuser qu'un cheminot fasse partie de la délégation CFDT auprès de Juppé, alors que le conflit de la SNCF était au coeur des discussions. Curieux soutien que de suggérer la mise en place d'un service minimum alors que 16 associations d'usagers (pas celles du RPR), ne le réclamaient pas. Curieux soutien que d'inviter à la reprise de boulot à la SNCF alors que nous n'avions toujours aucun engagement du gouvernement sur le retrait du contrat de plan, la mise en place d'un moratoire et d'un débat public, l'assurance de garder intact notre régime d'assurance - maladie et la gestion des allocations familiales. Attitude la confédération vis à vis de la Branche, à l'identique, semble-t-il de ce qui s'est passé dans nombre d'Unions régionales ou d'Union départementales.

Mensonge, mais aussi exclusion, à l'image de ceux qui ont utilisé l'insulte ou la violence lors de la manifestation du 24 novembre. Faute d'espaces de débats, les choses se radicalisent : la demande de radiation du SGEN-CFDT Paris, les blâmes et avertissements lancés contre un certain nombre de syndicats parisiens montrent que la confédération est prête à faire le ménage.

«Trop c'est trop»... Nous ont dit un certain nombre de syndicats, militants cheminots, mais aussi militants adhérents de la CFDT d'autres syndicats professionnels qui nous ont soutenus et qui ont défilé à nos côtés depuis l'origine de la lutte. Du «trop c'est trop» se dégagent schématiquement trois orientations dans la Branche :

Nous soumettre ou nous démettre.

– Ceux et celles qui pensent que nos difficultés devant la confédération sont dues à la marginalisation de la FGTE, des cheminots; que ces difficultés sont dues au fait que nous cultivions différences et divergences avec Notat et que, somme toute, celle-ci nous rend la monnaie de la pièce. Sans que cela ne soit jamais indiqué aussi explicitement, il faudrait selon ces camarades - très minoritaires - nous soumettre ou nous démettre.

Tentations «sortistes»

- deuxième sensibilité, tout aussi minoritaire, résumée de façon tout aussi schématique... ceux ou celles qui sont agités de tentations «sortistes», fixant la boussole sur le SUD. L'aspect débandade que pourrait conduire le mouvement de «ras-le-bol» les conduisent à canaliser les désespérés. Qu'on se le dise franchement, opter pour un SUD Rail:
- c'est une action suicidaire car sans aucune assurance juridique de pouvoir déposer des listes autonomes et donc sans aucune assurance d'être élus... et donc ne plus peser sur les négociations qui conditionnent l'avenir des cheminots.
- c'est aggraver la division syndicale alors que les cheminots aspirent à davantage d'unité et témoignent leur confiance à un syndicalisme de masse efficace.

Stratégie unitaire

- troisième sensibilité qui traverse l'organisation, c'est celle (suite p.32)

(suite de la p. 31) portée par ceux et celles qui soutiennent que les valeurs de la CFDT de démocratie, de justice, de liberté et de luttes sont aujourd'hui portées par une majorité des syndicats de la CFDT; ce sont ceux et celles qui soutiennent que la CFDT doit rester une organisation combative aux côtés de ceux qui souffrent, aux côtés des exclus, que la CFDT doit rester une force de transformation de la société. Ce sont ceux qui se reconnaissent et partagent l'essentiel des mêmes orientations concernant un projet syndical de transformation, des priorités revendicatives interprofessionnelles, ce sont ceux ou celles qui posent la question de la stratégie unitaire, de la démocratie syndicale, de l'organisation et du fonctionnement dans la CFDT.

Autant de questions qui méritent un véritable débat dans la CFDT, à la lumière de l'ampleur des divergences qui sont apparues dans la CFDT sur le mouvement social de ces dernières semaines.

Il faut donc que les syndicats, structures de base de l'organisation, soient consultés. Il faut donc continuer à exiger et populariser la demande d'un congrès extraordinaire confédéral, malgré le refus du conseil national de janvier, pour renforcer la demande au prochain Conseil national confédéral d'avril.

Il faut continuer à engager le débat dans nos structures interprofessionnelles. Pour autant, n'ayons aucune illusion : l'appareil confédéral tentera de résister, d'où notre soutien et notre participation à l'affirmation d'une ligne oppositionnelle à celle de N. Notat, clairement identifiée, reposant sur les valeurs fondatrices de la CFDT - opposition qui se construit, dotée de moyens (presse, locaux, matériel d'information, formation) et permettant aux milliers d'adhérents et militants de poursuivre leur action dans le cadre d'un syndicalisme de transformation sociale, démocratique et unitaire, d'un syndicalisme d'action et indépendant.

Déjà la CFDT Cheminots a changé son logo et précise, en guise d'avertissement à ses lecteurs, que la CFDT, c'est nous!»

Une forme grammaticale qui privilégie l'accord sur le fond plu-

Syllepse?

tôt que sur la forme!

Depuis 1989, un éditeur associatif, alternatif, engagé et non partisan. Un éditeur à la charnière du monde des idées et de la création et du monde de l'action transformatrice. Un éditeur qui veut offrir aux acteurs du mouvement social, individuels et collectifs. la possibilité de s'exprimer. Un éditeur à l'écoute et au service des mouvements sociaux. Un éditeur qui veut contribuer à la réinvention d'un mouvement de contestation des systèmes établis. Un éditeur où ils ont choisi de publier leurs idées et leurs combats :

AC Chômage, L'autre Amérique, Louis-Marie Barnier, Lucien Bonnafé, Pierre Cours-Salies, René Dazy, Jean-Michel Denis, Adolfo Gilly, Daniel Guérin, Henri Lefebyre, la Ligue des Droits de l'Homme, René Mouriaux, Ras l'front, Patrick Rozenblatt, SUD-PTT, Tlalticpac, Patrick Tort, Utopie Critique...

Le Présent Avenir ? Une collection animée par Pierre Cours-Salies et Patrick Rozenblatt. Une collection qui veut contribuer à faire penser ce qui s'amorce dans les confrontations quotidiennes d'une société qui s'effrite Une collection qui veut déceler les signes d'avenir au sein même des apparences désespérantes ou faussement séduisantes.

Une collection qui veut offrir aux chercheurs en sciences humaines et aux acteurs sociaux, un lieu d'expression, d'analyse, de lecture plurielle, afin de cultiver un esprit critique et de contribuer à forger de nouveaux outils.

Le Présent Avenir ? Une collection ouverte, accessible, exigeante, ouverte à ceux qui cherchent à donner un sens à ce qui se fait, accessible à un public qui possède en commun l'inextinguible soif d'apprendre pour comprendre et agir Son ambition? Etre un lieu d'échanges et de réflexions communes. Le fil conducteur? Affirmer la possibilité de réaliser l'utopie sociale d'un monde sans oppression, stimulant la pleine autonomie des individus,

Le Présent Avenir? Pour interroger le quotidien et faire apparaître ses potentialités. dessiner les contours d'autres mondes possibles. éclairer les richesses du présent.

de tous et de toutes.

LE PRÉSENT AVENIR

DÉJÀ PARU

🗆 La liberté du travail

Pierre Cours-Salies (coord.), Mateo Alaluf, Sylvain Broccolichi, Christophe Dejours, René Mouriaux, Chantal Rogerat, Yves Schwartz, Jean-Marie Vincent

La «liberté du travail». Des mots souvent utilisés contre les grévistes mais qui peuvent s'inverser alors que les exclus s'accumulent. Mais qui peut croire que le travail, c'est la liberté ? (220 p.)

Comment nous ferons la révolution Émile Pouget, Émile Pataud Préface : Pierre Cours-Salies et René Mouriaux Réédition d'un roman de politique-fiction pul de en 1909 par deux des dirigeants les plus con en de la CGT. (228 p.)

A PARAÎTRE

☐ Les coordinations

Jean-Michel Denis Préface de Cornélius Castoriadis

La recherche «désespérée» d'une citoyenneté au travers de l'étude des mouvements auto-organisés des infirmières, des instituteurs et des cheminots de 1987-1988

Ceux qui croyaient au ciel Louis-Marie Barnier, Patrick Rozenblatt Enjeux et conflits à Air France.

Transports et équipement. Au service du public

Gérard Balbastre, Michel Pernet (coord.) Les propositions de la Fédération générale des Transports et de l'Équipement CFDT pour la défense et le renouveau du service public.

Unité syndicale. Impasses et chemins Colloque de Ressy. Coordination: Pierre Cours-Salies et René Mouriaux L'expérience française, 1895-1995.

BON DE COMMANDE	BOI	V DE	COMMANDE
-----------------	-----	------	----------

!	BON DE COMMANDE
	◆ Titres dējā parus :
-	120 F l'exemplaire les 2 titres déjà parus : 240 F avec un livre en cadeau
1	◆ Titres à paraître :
-	prix de souscription : 90 F par titre par 5 exemplaires : 400 F
	Nom & Prénom :
-	
1	Adresse
1	***************************************
1	Code postal & localité
1	***************************************

1	Cochez le ou les titres choisis et adressez commande et règlement à :
	Éditions Syllepse - 42 rue d'Avron - 75020 Paris

PROJET

Un journal pour la démocratie

Suite au mouvement social de l'automne, deux camarades de *Collectif* soumettent au débat un projet de journal qu'il nous apparaît intéressant de relayer.

Le mouvement social de novembre et décembre dernier a exprimé pour l'essentiel l'espoir d'une vie différente. Pour autant, même s'il paraît évident que « rien ne peut plus être comme avant », rien n'a fondamentalement changé. Au lendemain d'un grand fracas, comme à chaque fois qu'une société est secouée de l'intérieur, certains cherchent à oublier pour se rassurer, d'autres se crispent sur leurs privilèges menacés, d'autres se font les thuriféraires du mouvement pour mieux en revenir aux bonnes vieilles formes de mises sous tutelle, d'autres enfin, et nous en sommes, ont envie que les ferments présents dans le mouvement trouvent à s'épanouir.

Aujourd'hui, nous sommes persuadés que ce désir peut être largement partagé. Partant des situations diverses où nous nous trouvons, nous souhaitons, avec ceux qui ont participé directement au mouvement et bien d'autres encore, affirmer ce projet. Le mouvement social en devenir peut déborder de ses frontières actuelles pour trouver la capacité d'élaborer et rendre majoritaire un projet démocratique de transformation de la société.

Les actions et les réflexions sont portées, sous des formes multiples, par des forces très différenciées. Toujours, elles se heurtent à un système médiatique qui se contente, au mieux, d'être un miroir inversé de la vie. Dans ce contexte, la diffusion des idées et des actions (édition, radio, vidéo, cinéma, théatre, internet...) devient une condition sine qua non d'un projet démocratique. De nombreuses initiatives doivent être prises. Pour notre part, il nous parait urgent que se crée un journal qui contribue à cultiver l'espérance démocratique. Pour remplir ce rôle, un tel journal devrait être engagé dans quatre directions complémentaires:

Engagé contre le totalitarisme libéral sous toutes ses formes, partout où il se manifeste.

Peut-on se satisfaire des discours lénifiants sur les seules politiques possibles? Doit-on se satisfaire d'une critique du seul discours ou doit-on chercher à en percer les logiques essentielles et leurs conséquences immédiates et durables pour l'humanité? Cette pensée critique peut-elle s'accommoder de discontinuités ou doit-elle s'exercer en continu? Chaque jour, en France, en Europe et dans le monde, des plans élaborés par les classes dirigeantes s'épanouissent, d'autres sont mis à l'étude, des décisions tactiques ou stratégiques sont prises... Face à la concrétisation des fleurs vénéneuses de la pensée unique, la passivité des sociétés n'est qu'apparence! Les tensions, les résistances, les conflits sont autant de signes qui donnent du sens sur la nature et l'ampleur de la confrontation engagée. Ces deux faces du monde doivent être explorées.

II. Engagé pour une société capable d'abolir le chômage et garantissant à chacun les moyens de vivre dignement.

Seule une réduction massive du temps de travail accompa-

gnée d'une redistribution des richesses peuvent permettre d'y parvenir. Quels chemins emprunter, par quelles voies avancer, quelles actions entreprendre et surtout pourquoi s'y mettre tous ensemble ?... Les réponses à ces questions ne sont pas automatiquement les mêmes, selon la position que l'on occupe dans la division sociale du travail, que l'on habite le cœur des villes ou plus près des champs, que l'on soit homme ou femme... citoyen ou immigré.

III. Engagé pour l'émergence d'une société démocratique où le partage des responsabilités dans tous les domaines devienne la principale source de son approfondissement.

S'agit-il de retourner vers le plein salariat, avec ses professionnalismes et ses professionnels de plus en plus spécialisés, ou d'inventer une autre division sociale du travail et des rôles respectifs de chacun dans la société? Ne s'agit-il pas plutôt d'aider à la naissance d'une pensée plurielle, éprise de liberté, pour une société où l'activité citoyenne prenne le pas sur le travail forcé et où la démocratie à construire s'apprécie par les possibilités réelles qu'elle offre à chacun, homme ou femme, jeune ou vieux, français ou immigré, d'exprimer sa créativité en œuvrant chacun au coeur de l'ensemble.

IV. Engagé, avec ceux qui veulent libérer le monde de la dictature des marchés, pour une Europe anti-libérale et cosmopolite.

L'approfondissement de la démocratie peut-elle être menée à partir d'une citadelle ? Ne doit-il pas au contraire se cultiver sans frontière ? Comment réfléchir les choix qui s'offrent à nous ? Dans quel espace et avec qui les mettre en discussion ? Partir à la recherche des autres et de leur pensée pour concrétiser une volonté de mise en confrontation pour sortir des idées toutes faites sur l'Europe constitue une dimension essentielle de l'engagement proposé. Par exemple, que sait-on de ceux et celles qui, dans les autres pays européens et ailleurs dans le monde, se battent contre le libéralisme ? Peu de chose, en vérité, quand on sait qu'ils sont eux aussi confrontés à la loi du silence.

Tout ou presque est à inventer dans la réalisation puis dans la mise en œuvre d'un tel projet, même si, pour la première fois depuis longtemps, les conditions de son succès sont réunies. La concrétisation de cet engagement, la volonté de sortir et de faire sortir de son «quant à soi» doit trouver à s'exprimer dans le projet rédactionnel dont nous voulons introduire quelques idées maîtresses.

Dix idées pour un journal...

1- de déba

2 - qui donne à penser

3 - d'investigation

4 - de toutes les écritures

5 - provincial et international

6 - transversal

7 - hebdomadaire

à vocation quotidienne

8 - dépendant de ses lecteurs

9 - sans masque

10 - pluriel

Pour recevoir le texte intégral de ce projet et en savoir plus sur ces dix idées, contactez Jean-Pierre Anselme : 48 06 36 22, Patrick Rozenblatt : 43 61 24 30

LU ET À LIRE

Alezard (Gérard) et al. Faut-il réinventer le syndicalisme? Paris, l'Archipel, 1995, 173 p.

À l'automne 1995, les essais sur le syndicalisme se multiplient. Commençons par analyser le premier sorti. La contribution de Gérard Alezard, Lydia Brovelli, Gérard Delahaye et Jean-Michel Leterrier traite successivement des raisons d'espérer une renaissance du mouvement syndical, des grands problèmes de société, du travail, de l'emploi, du renouveau syndical.

Multiples, les thèmes abordés sont unifiés par trois interrogations qui les travaillent : dans quelle transformation de la société sommes-nous engagés ? quelle phase traverse le syndicalisme ? quelles pistes convient-il de suivre pour sortir du marasme présent ?

L'analyse du monde contemporain qui est effectuée dans le livre repose sur le concept de crise, considérée comme universelle, multidimensionnelle et systémique. La destructuration en cours implique l'espace et le temps, l'économique, le politique, le social, le culturel. Les facteurs les plus mis en exergue, l'internationalisation, la dualisation de l'économie, la révolution technologique, l'éclatement des communautés de travail traditionnelles, l'évolution des mentalités, sont mis en relation et présentés avec toutes les incertitudes qui les entourent. Par exemple, l'avènement de nouvelles solidarités est pointé avec ses contradictions, le repli sur le privé, le développement du racisme, l'extension de la drogue.

Le syndicalisme est impliqué dans les processus de destructuration et de restructuration auxquels nous assistons, non seulement de l'extérieur mais de l'intérieur. Les symptômes de son affaiblissement qui sont énumérés, désyndicalisation, perte d'efficacité et d'audience, renvoient à sa propre désarticulation, division, rétrécissement sur ses bases anciennes, bureaucratisation, dénonciations formelles, manque de créativité.

A partir de ce double constat, des propositions sont avancées pour sortir du déclin. Sur le plan international, la voie envisagée consiste non à créer un centre mais à établir des carrefours. Dans le cadre national, cinq axes sont privilégiés, construction de l'unité, indépendance, rassemblement de toutes les diversités du salariat, émergence du transprofessionnel, luttes défensives et offensives articulées autour d'un projet syndical. « La spécificité de cet outil consisterait à se situer sur le long terme et à énoncer les grands objectifs de transformation que le mouvement syndical se propose de faire avancer dans un avenir relativement proche » (p. 168). Des interrogations sont évidemment possibles sur la pertinence de la démarche, sur le contenu du message; en particulier l'originalité de la crise française est-elle suffisamment diagnostiquée, les oppositions européennes assez scrutées, les intérêts des appareils syndicaux pleinement pris en compte dans les blocages actuels? Cela dit, la longue "tribune libre" rédigée par les quatre militants de la CGT ne se présente pas comme un manifeste ou une motion d'orientation, mais comme une contribution au débat syndical.

23 octobre 1995 René Mouriaux Donnadieu (G.) et Dubois (J.) Réguler le social dans l'entreprise. Crise ou mutation des relations sociales? Paris: Ed. Sociales, 1995.

C'est fou ce qu'un mouvement social permet d'invalider comme représentations communes. Présenté comme un ouvrage de référence, ce livre de stratèges patronaux ne survivra vraisemblament pas aux récentes grèves de la fonction publique. Nos deux auteurs, tout bardés de diplômes ne font, au finish qu'annoner les idées à la mode sur la crise du syndicalisme. Dans un fourre tout d'une certaine doxa universitaire branchée sur la société post-industrielle, ils égrènent les pesants pensum d'un patronat en mal de modernisme social. Ce qui, hier, aurait pu paraître comme le must d'une pensée sociale patronale (comme par ex. la régulation par le conflit perd progressivement de son efficacité, p. 179) n'est plus, aujourd'hui, qu'un tas de pensées vieillies.

A lire cependant, comme monument d'anthologie sur la pensée patronale pré-grève de la fonction publique.

Georges Ubbiali



Linet (R.)

CGT: lendemains de guerre
(1944-1947)

Paris Hachette-Pluriel. 1995.

Une fois passée la surrise suscitée par la collection dans lequel est publié ce témoignage de sont enirs de Linet constituere un précieux document. En rassas d'abord de l'auteur qui fut un rasponsante de premier plan de la fédération des métaux CGT. Revenu de déportation, Linet est rapidement promu à la direction parisienne des métaux CGT puis de Renault. Il est plutôt rare qu'un dirigeant de la sorte offre une vue de l'intérieur de la maison si pénétrante. En raison de la période couverte ensuite. L'ouvrage se termine sur le récit de la grande grève de Renault de 1947 qui sera le prétexte à l'éviction des ministres communistes du gouvernement. Henri Krasucki a beau jeu de prévenir, dans sa préface, de l'intrication êtroite entre le syndicat et le PC à cette période. Il n'empêche, même prévenu, le récit d'une telle orthodoxie stalinienne étonne. Cette grève, aux yeux de l'auteur, n'est finalement qu'un complot anticommuniste suscité par l'alliance sacrée des gauchistes et de la CFTC. La réponse de la CGT à cette grève, qui lui échappe dans un premier temps, est annoncée dans un chapitre intitulé, tout un programme, « Reprise en main ». Si le récit de cette grève constitue le coeur de l'ouvrage. Linct offre également de nombreuses notations sur la vie syndicale et ouvrière (par exemple le rôle des commémorations et de la dévotion populaire pour les résistants morts ou déportés) de ces quelques années charnières

Georges Ubbiali

La liberté du travail Ouvrage collectif **Editions Syllepse**

Au départ, un rendez-vous fixé à plusieurs chercheurs de disciplines diverses, pour des journées d'études sur le thème « analyses de la classe ouvrière : représentations, travail et pratiques sociales, organisations ». L'abondance et l'intérêt des contributions ont décidé les auteurs à les rassembler, dans un recueil au titre un peu provocateur (n'est-ce pas là le slogan abusif des briseurs de grèves?).

On y trouve - c'est la loi du genre - des textes de longueurs et de styles divers. Panorama des recherches propres des auteurs, pour Christophe Dejours sur la subjectivité et la souffrance dans le travail, et pour Yves Schwartz sur le conflit entre le caractère singulier de l'activité de travail et les normes formalisées qui veulent prévoir et encadrer cette activité. Morceaux choisis de recherches en cours pour

Sylvain Broccolichi sur les rapports sociaux de travail entre enseignants et élèves, et pour Chantal Rogerat sur la méconnaissance par le mouvement syndical de la division sexuée du travail. Travail de contestation théorique pour Jean-Marie Vincent autour de l'emprise des rapports de production, et pour Mateo Alaluf qui questionne le glissement de l'idée de qualification à celle de compétence. Ou cadrage d'une problématique à partir d'une fresque historique et d'une «revue de la littérature», syn thétique pour René Mouriaux sur une explicitation des rapports entre syndicalisme et féminisme en France depuis un siècle, plus copieuse pour Pierre Cours-Salies, sur les rapports entre travail et insitutions politiques, en distinguant et articulant les thématiques de l'exploitation et de la domination.

Cet ouvrage a au moins trois mérites. Le premier - que les auteurs ne m'en veuillent pas - est de faire gagner du temps. Le lecteur qui consacrera à ce recueil quelques

heures d'attention - et par endroits quelques efforts de compréhension - y trouvera des connaissances précieuses, une bonne mise à jour sur les débats en cours, et d'impressionnantes références bibliographiques (en tout, pas moins de 400 titres évoqués) dont certaines l'inciteront à aller y voir de plus près.

La deuxième qualité de ces textes est leur capacité de métissage entre disciplines. Le sociologue de l'éducation s'appuie sur la psychologie du travail. Le politologue tente un cadrage philosophique. Le philosophe suit de près les études des ergonomes. Et tous ont un œil sur l'Histoire

Troisième intérêt enfin, le souci de rencontrer des enjeux concrets, urgents, pour l'action syndicale et les mouvements sociaux. En vrac : pourquoi une partie des travailleurs ont-ils d'eux-mêmes une représentation péjorative, et qu'est-ce que cela entraîne quant à leur volonté de s'affranchir des rapports de domi-

nation? Comment agir collectivement pour des objectifs de liberté individuelle? Quelles relations s'établissent entre la lutte contre l'oppression de classe et la recherche d'un autre rapport au travail ? La conscience de classe n'aurait-elle pas à voir avec une reconnaissance du travail réel, et de la mobilisation de l'intelligence pour l'accomplir ? L'autonomie dans le travail change-t-elle quelque chose aux rapports sociaux ? En quoi les formes d'accès à l'action collective dépendent-elles de la place que l'on occupe dans la société ? Et comment tous ces enjeux sont-ils à reformuler dans un contexte de précarité croissante ?

On s'en rend compte au vu des questions posées : la thématique de la liberté du travail renvoie aux objectifs et conditions d'un mouvement de libération. Cela suppose que d'autres que les chercheurs s'emparent de ces mêmes questions.

Serge Volkoff

BULLETIN D'ABONNEMENT

-TARIFS-

1 AN - 4 NUMEROS

Normal 120 F Soutien 200 F Réduit 80 F (bas revenus, SMIC, chômeurs, étudiants) Diffusion 220 F

(deux exemplaires)

CHEQUES À L'ORDRE DE COLLECTIF

_____ Prénom : _____ Nom:_ Adresse : __

Code postal :_____ Localité : ____ Secteur d'activité : ____

Syndicat ou association (facultatif) : _____

Abonnement à compter du n° : _____

A RETOURNER COLLECTIF - B.P.74 - 75960 PARIS CEDEX 20

APPEL

Tous ensemble contre le fascisme et le racisme!

La montée du Front national et de ses idées n'épargne pas les entreprises. Les réactions racistes, les colles d'exclusion, ou même simplement les plaisanteries «fines», sont devenues monnaie courante. Sur ce terre le Front national cherche aujourd'hui à se développer.

Le mouvement syndical réagit peu à cette menace. Ne faut-il pas nous interroger sur notre attitude de maisblesse, face à une gangrène qui touche tous les secteurs de la société ? En cherchant au fond de nous-mêtre peut trouver une première réaction, qui relèverait de l'acte de foi : le Front national ne peut s'implanter des des classe ouvrière, parce que fondamentalement il s'y oppose. Mais c'est oublier que le fascisme, quand développé dans les années vingt, possédait une base de masse dans les couches populaires.

C'est aussi oublier que le Front national a changé son discours depuis quelques années. Son programaée, marqué auparavant par la défense des riches et de l'ordre social (voir l'origine sociale de Le Pen), a pris une dimension de défense des petites gens, contre les puissants et contre tous ceux (et celles) qui affaiblissent l'unité nationale.

Pour les syndicalistes que nous sommes, il est important aujourd'hui de reformer les bases d'un salariat unifié, accueillant, égalitaire, opposé à toute exclusion, afin de pouvoir continuer vraiment. Tous ensemble !

Tous ensemble contre le fascisme et le racisme !

Nous, syndicalistes, nous inquiétons de la progression menaçante du Front national. Ce dernier s'enracine dans les milieux populaires et ouvriers comme les élections de 1995 en témoignent. Masquée derrière des propositions prétendument sociales, son orientation est basée sur la remise en cause de la protection sociale, du secteur public, de l'Education nationale, des libertés syndicales...

Pendant le mouvement social de novembre-décembre 1995, il n'eut pas de mots assez durs contre les syndicats «parasites» et le droit de grève des fonctionnaires. Passant de la parole aux actes, les maires de Toulon et de Nice décidèrent la fermeture des Bourses du trayail.

Le Front national appelle ses militants à une vaste offensive dans tous les milieux socio-professionnels, en créant parfois des syndicats-FN comme dans la police et la RATP.

Partout, il prône la préférence nationale et familiale, qui entraînerait l'exclusion, en premier lieu, des immigrés et des femmes du monde du travail.

Il détourne le Premier mai de sa signification et tente de se l'approprier en organisant ce jour-là son propre défilé. La violence drainée par cette manifestation a déjà tué: à Paris, le Premier mai 1995, Brahim Bouaram a été assassiné au passage du cortège fasciste. Nous, syndicalistes, affirmons ensemble:

- la vigilance s'impose devant les menées de ces forces démagogiques et racistes qui cherchent à nous diviser pour mieux nous vaincre,
- le 1er mai doit rester cette journée de lutte où travailleurs et chômeurs, français et immigrés, hommes et femmes, se retrouvent solidaires. L'extrême droite n'y a pas sa place.

Le danger renaît, profitant de la crise et de son cortège de misère ; nous réaffirmons donc ici que les luttes syndicales et antifascistes sont indissociables et que notre combat doit en être l'illustration quotidienne.

Nom et prénom :

Syndicat:

Entreprise:

Ville:

code postal:

(Signature à retourner à Ras l'front C/O Philippe Crottet, BP 87, 75561 Paris Cedex 12. Si vous souhaitez être contactés, précisez votre adresse).